



Contribution fédérale VNR

Introduction	2
Politiques publiques et environnement facilitateur	3
Participation des parties prenantes.....	4
Leaving no one behind.....	5
SDG 1	6
SDG 2	7
SDG 3	8
SDG 4	11
SDG 5	11
SDG 6	15
SDG 7	16
SDG 8	16
SDG 9	20
SDG 10	22
SDG 11	24
SDG 12	25
SDG 13	27
SDG 14	31
SDG 15	32
SDG 16	34
SDG 17	38
Outils de mise en œuvre.....	41

Introduction

La décision de soumettre un deuxième Examen National Volontaire (ENV) s'inscrit dans le cadre d'un engagement de longue date en faveur du multilatéralisme et du développement durable. Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après Agenda 2030), les différents gouvernements belges (cf. 5.1) se sont appropriés les enjeux et les ont traduits dans leurs propres politiques. De nombreuses organisations de la société civile et du secteur privé se sont également mobilisées autour de ce nouvel Agenda.

Nous avons détaillé ces mécanismes d'appropriation et d'engagement dans le premier examen national volontaire (2017). Ce deuxième rapport volontaire présente l'évolution des efforts depuis 2017, ainsi que les nouvelles initiatives, les progrès et les défis à mi-chemin durant la période de mise en œuvre de l'Agenda. Ce processus a également pour objet de mobiliser toutes les parties prenantes publiques et privées afin d'accélérer la mise en œuvre, de combler les lacunes et de réaliser les objectifs de développement durable (ODD ou SDGs en anglais pour Sustainable Development Goals).

Les autorités belges sont impliquées depuis longtemps dans la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de développement durable, soit directement issus de la Conférence de Rio (Agenda 21, conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification), soit issus de processus internationaux complémentaires.

En sa qualité d'État fédéral, la Belgique a inscrit l'engagement en faveur du développement durable dans sa Constitution afin de lui donner une large base et le plus haut niveau d'engagement. L'article 7bis dispose : "Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'État fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations."

Il appartient donc à chaque entité fédérale et fédérée de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elles ont débuté avec des stratégies ou des plans de développement durable spécifiques au niveau de leur entité, suivis par une stratégie nationale de développement durable en 2017. Depuis lors, chaque entité a maintenu un processus d'exécution dynamique. Les autorités locales (provinces, villes et communes) ont également mis en œuvre ces efforts. En outre, de nombreux acteurs de la société civile, du secteur privé et des domaines de l'enseignement et de la recherche contribuent à la réalisation des ODD.

Les différentes autorités belges contribuent également à la réalisation des ODD via des actions internationales. Depuis longtemps, la Belgique œuvre pour le développement durable mondial : promotion et protection des droits de l'homme, multilatéralisme efficace et inclusif, solidarité internationale, éradication de la pauvreté, lutte contre le changement climatique et réduction des inégalités. Cet engagement s'est traduit par exemple lors de la réponse belge à la pandémie de COVID-19, ainsi que lors du sixième mandat belge au Conseil de sécurité de l'ONU en 2019-2020 et l'accent mis sur la sécurité climatique et les enfants dans les conflits armés. De plus, en tant qu'État membre de l'Union européenne, toutes les autorités belges sont impliquées dans les politiques de développement durable des institutions européennes sur le continent et au-delà.

Ce deuxième rapport présente la richesse et la diversité de ces contributions. Nous avons donc impliqué un large éventail de parties prenantes dès le début, afin de leur donner une place dans cet Examen National Volontaire.

Politiques publiques et environnement facilitateur

Depuis l'installation d'un nouveau *gouvernement fédéral* en 2020, les ODD ont été considérés comme la boussole afin de guider l'action. Cette approche est développée en cohérence avec la *Decade of actions to deliver the Global Goals* lancée par le Secrétaire-Général des Nations Unies et la stratégie de mainstreaming des SDGs développée par la Commission européenne. L'autorité fédérale s'engage à accélérer la mise en œuvre et s'est focalisé sur la formulation de nouvelles politiques pour combler les carences identifiées.

Un an après son installation, un nouveau plan fédéral de développement durable a été approuvé. Il comprend près de 240 mesures qui touchent tous les services publics fédéraux et entendent contribuer aux ODD par des mesures de coopérations interdépartementales. Ce plan a été élaboré de façon participative et a accordé une attention plus particulière aux publics les plus vulnérables.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi annuel par la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable et elle est évaluée par la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan. C'est également cette équipe qui réalise le suivi et l'évaluation des indicateurs de développement durable. En collaboration avec les services des entités fédérées, ils ont établi en 2022 une proposition de liste d'indicateurs de suivi des ODD.

Par ailleurs, l'Etat fédéral dispose depuis 25 ans d'un cadre institutionnel particulièrement riche en matière de développement durable. Il est à même de délivrer les résultats auxquels l'Etat fédéral s'est engagé au travers de l'Agenda 2030.

Afin de mobiliser tous les membres du gouvernement, il a été décidé en 2021 qu'ils indiqueraient tous annuellement, dans leur note de politique générale présentée au Parlement dans le cadre de la préparation du budget annuel, la façon dont ils entendent contribuer aux ODD. L'exercice est renouvelé chaque année et fait l'objet d'une évaluation annuelle. En parallèle, un engagement des hiérarchies des administrations est en cours d'élaboration et devrait prendre la forme d'une Charte ODD en 2023. Devant la multiplication des outils d'aide à la mise en œuvre des ODD, il a également été décidé de procéder à un inventaire afin d'évaluer si tous les besoins étaient rencontrés. Les résultats seront connus en 2023 et rendus accessibles à tous sur sdgs.be.

Depuis plusieurs années, la nécessité du développement de politiques intégrées ou transversales a poussé à la création ou à la formalisation de nombreuses plateformes d'échanges entre les départements de façon ad hoc ou structurelle. Aujourd'hui de telles structures existent pour la politique de développement durable (depuis 1997) mais aussi concernant la politique étrangère, le genre, la pauvreté, le handicap etc. Ce sont au sein de ces instances que se préparent des politiques intégrées concernant les marchés publics durables et un focus récent et stratégique sur le matériel ICT, mais aussi des politiques appliquant le devoir de vigilance (comme le plan Entreprises et Droits de l'Homme et ou outil de Due Diligence à l'attention des PME par ex.). De nouvelles politiques fédérales sont également en cours de préparation concernant les filières d'approvisionnement de produits alimentaires (projet Beyond Food) ou des matières premières critiques.

Participation des parties prenantes

Dès 2016, l'autorité fédérale a entrepris la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Belgique au travers de 5 axes prioritaires.

1. La sensibilisation et l'informations des parties concernées au travers de l'organisation du SDG Forum réunissant chaque année plus de 600 participants de tous les horizons de la société civile organisées, du secteur privé, académique et des pouvoirs publics. Un site internet sdgs.be a également été publié pour présenter les principales initiatives à l'égard des ODD de toutes les parties prenantes. Et de nombreuses brochures présentant de façon accessible les ODD ont été diffusées. Parallèlement à cet axe, au niveau international, le Secrétaire général des Nations unies a invité en 2016 la Reine Mathilde de Belgique à devenir l'un des défenseurs des ODD, les « SDG Advocates ». Ce groupe de personnalités éminentes aide l'ONU à mobiliser la communauté internationale, les entreprises et la société civile pour atteindre les objectifs. La Reine met l'accent sur le pouvoir émancipateur de l'éducation, en particulier pour les filles et les femmes. Elle s'intéresse principalement à l'ODD 4. Dans ce contexte, il y a également eu une collaboration avec les communautés flamande et française (et le gouvernement fédéral). À ce titre, la reine Mathilde a joué un rôle actif, accueillant la UN Global Education Meeting 2018 à Bruxelles et servant de représentante de haut niveau de la Belgique à la UN Global Education Meeting 2020. Elle est intervenue en tant qu'oratrice principale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes par l'éducation lors du Transforming Education Summit du 19 septembre 2022. Ce groupe de haut niveau aide l'ONU à mobiliser la communauté internationale, les entreprises et la société civile pour atteindre ses objectifs.
2. Le deuxième axe d'actions visait la prise en compte de l'Agenda 2030 dans la stratégie fédérale de développement durable telle que fixée par la loi du 05 mai 1997. Dès sa conception, la préparation du Plan fédéral de développement a intégré l'Agenda 2030. Ce plan, approuvé le 1^{er} octobre 2021, constitue un élément crucial de la politique du gouvernement fédéral pour cette législature. Les ODD ont également été intégrés dans le canevas de rédaction des plans d'action développement durable annuels des services publics fédéraux.
3. Le troisième axe avait pour objectif la prise en compte l'Agenda 2030 dans les politiques fédérales. Après deux évaluations des écarts entre les politiques et les engagements existants au regard des ODD réalisées par des chercheurs indépendants (gap analysis en 2017 et 2019) des objectifs chiffrés traduisant les ODD dans le contexte fédéral ont été proposés. Afin de combler les carences identifiées et d'initier de nouvelles actions, un projet pilote a invité quatre services publics fédéraux à réaliser une analyse de matérialité liée aux ODD. Enfin, 11 services fédéraux (sur 14) déclarent intégrer des ODD dans leurs plans stratégiques.
4. La cohérence avec les autres autorités politiques était l'objectif du 4^{ème} axe d'action. L'autorité fédérale a contribué à la réalisation d'une conférence nationale concernant le développement durable aux côtés des autres entités en novembre 2017. Son objectif était de faire le point après la présentation de l'ENV en juillet et d'envisager comment mettre les efforts en commun pour progresser ensemble vers les ODD. Par ailleurs, le gouvernement fédéral actuel s'est également prononcé pour une politique de coopération au développement cohérente.
5. Le dernier axe d'action visait les partenariats avec la société civile et le secteur privé. Des premiers pas ont été réalisés concernant la sensibilisation d'un large public au travers des SDG Voices. Par ailleurs, des soutiens financiers ont été apportés par le gouvernement

fédéral au développement de projets spécifiques ou au soutien structurel de deux plateformes de concertation d'organisations de la société civile (Associations21 et Reset.Vlaanderen). En octobre 2017, plus de quatre-vingts entreprises, organisations de la société civile et représentants du secteur public ont signé la Charte belge des ODD pour le développement international.

Comme le prévoit l'accord de *gouvernement fédéral* de 2020, l'Agenda 2030 occupe une place importante dans les politiques internes et externes du gouvernement fédéral: « Sur la scène internationale, le gouvernement soutiendra fermement la coopération multilatérale. Les objectifs de développement durable et l'Agenda 2030 des Nations unies sont au cœur de cette démarche. » L'accent est également mis sur une transition juste et sur les groupes les plus vulnérables.

Leaving no one behind

Le *gouvernement fédéral* applique le principe « Leaving No One Behind » dans la transition vers un développement durable au travers différents domaines politiques. Il s'agit par exemple d'un thème majeur dans le Plan fédéral de développement durable. Mais le gouvernement fédéral a également décidé de mener une politique spécifique envers les groupes les plus vulnérables afin de réaliser une transition juste. Elle s'incarne notamment dans l'approbation du plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités évoqué dans l'ODD 1.

Ce principe est également une des pierres angulaires de la politique étrangère de la Belgique comme le démontre, entre autres, l'engagement belge en faveur des droits des minorités, et du développement des Pays les moins avancés (PMA), la prévention des conflits et le maintien et la consolidation de la paix.

L'accord de gouvernement fédéral prévoit par ailleurs l'organisation d'une « Conférence Nationale pour la Transition Juste pour aborder les défis en matière d'emploi, de politique sociale, de requalification et d'économie ». En 2022, les États généraux de la transition juste ont été annoncés au niveau fédéral. L'objectif des États généraux est de recueillir des contributions de points de vue différents pour préparer cette Conférence. À cette fin, le gouvernement fédéral a mis en place quatre chantiers:

- Un Haut Comité pour la Transition Juste a été mis en place. Il remettra un rapport du monde académique dans le but d'investiguer comment organiser et instituer la transition juste en Belgique.
- L'Agora pour une transition juste, un groupe diversifié de citoyennes et de citoyens, se penchera sur la question suivante : quelles conditions les politiques de transition devraient-elles remplir pour que personne ne soit laissé de côté ?
- Les services publics fédéraux au sein de la CIDD réfléchiront, à partir de leur expertise, aux défis prioritaires dans leurs domaines et prépareront un rapport de synthèse à ce sujet.
- Enfin, le Forum pour une transition juste a été lancé afin de recueillir les contributions de la société civile organisée.



SDG 1

Interne

Economie

Les coûts liés au recouvrement des dettes devraient être mieux réglementés. Un avant-projet de loi a été préparé dans ce but. L'une des mesures de cette lutte est la limitation des frais de recouvrement excessifs et un premier rappel gratuit. La loi sur le recouvrement amiable des dettes de consommation est également en cours d'actualisation, notamment en soumettant tous les acteurs du recouvrement amiable, c'est-à-dire aussi les avocats et les huissiers de justice, par exemple, au contrôle de l'Inspection économique.

Lien avec l'indicateur surendettement des ménages.

Sécurité sociale

1. Lutte contre le « non take up » (1.3) : Dans différents domaines de la protection sociale, des ayants droit potentiels à une allocation ou une prestation de services ne sont pas toujours informés de leurs droits et/ou n'ont pas le réflexe ou ne savent pas comment les activer.

Le non-recours renvoie à toute personne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre. L'existence du non-recours a été établie et discutée dans différentes études qui en identifient plusieurs causes : manque d'informations, difficulté à faire valoriser ses droits (stigmatisation, fausses croyances, crainte du contrôle, ...), complexité de la réglementation, attitude de l'institution (non-proposition, contrainte budgétaire, manque de proactivité, ...).

Un groupe de travail a été initié en collaboration avec le SPP intégration sociale (GT NTU) pour intégrer des mesures concrètes dans le 4ème plan de lutte contre la pauvreté approuvé par le Conseil de Ministres le 15 juillet 2022 afin de renforcer l'accès au droit sociaux, lutter contre le non-recours et promouvoir l'automatisation des droits.

Dans ce cadre, le SPF sécurité sociale a également coordonné une étude (Projet BELMOD) sur « Le non-recours aux droits sociaux en Belgique : ampleur, causes et solutions possibles ». Une conférence de clôture de ce projet et d'un autre projet « TAKE » auquel le SPF Sécurité sociale a contribué a eu lieu le 23 juin dernier aboutissant à un rapport final et des recommandations politiques.

2. Groupe de travail – Impact Covid 19 and beyond (1.5): En réponse à la crise COVID-19, le SPF Sécurité sociale a mis en place en 2020 un groupe de travail en collaboration avec la Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS) et d'autres institutions publiques de sécurité sociale, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, le SPP Intégration sociale et d'autres administrations fédérales (réunies au sein du "Groupe de travail impact social COVID-19" – WGSIC) afin d'avoir un suivi régulier de l'impact socioéconomique de la crise et de rendre compte de l'évolution de cet impact en se basant sur des flux de données administratives et autres. L'objectif a été, dans le cadre d'une politique coordonnée de données ouvertes, de créer un outil/une méthode de travail qui assure une évaluation la plus rapide possible des chocs et développements socio-économiques et de leur impact sur les groupes vulnérables.

Entre-temps, le contexte a changé et l'impact du COVID se mêle à celui de la situation de guerre en Ukraine et de la crise énergétique. A ce stade, le groupe de travail organise un séminaire (octobre 2022) avec d'autres partenaires issus de la recherche académique pour faire le point

sur les enseignements tirés du suivi des crises. Quels facteurs ont entravé le suivi rapide de l'impact social ? Quelles solutions ont été trouvées à cet égard, et quels défis restent ?

Externe

La Belgique participe activement à la réalisation de l'ODD1 via son soutien particulier à la construction et au développement de systèmes de protection sociale universelle, ce qui est l'une des priorités de sa politique de coopération au développement. Comme exemples :

- En 2018, un réseau intitulé « Dialogue belge Universal Social Protection 2030 » a été créé afin d'offrir un espace de dialogue permanent à tous les acteurs belges concernés par la protection sociale et la coopération au développement. Dans ce cadre deux grandes conférences ont été organisées (2020 et 2022).
- La coopération belge au développement s'est défini des orientations politiques à l'égard de la protection sociale sur base d'un processus de concertation avec les différents acteurs concernés.
- L'Organisation internationale du Travail (OIT) reste un important partenaire stratégique à travers les financements multi annuels non-affectés (RBSA). De plus, la Belgique a décidé, depuis 2020 de soutenir financièrement le *Flagship Programme Social Protection Floors* ciblant plusieurs pays d'Afrique subsaharienne.
- Enabel, l'Agence de coopération au développement belge, a développé un portefeuille thématique Protection sociale. Dans plusieurs pays africains, Enabel apporte son appui en vue de la mise en place d'une assurance santé universelle.
- Les organisations non gouvernementales ont coordonné leurs programmes individuels dans un Cadre stratégique commun (CSC) Travail Dément.

La Belgique soutient des activités pour renforcer la résilience, le soutien et la protection des moyens de subsistance à travers ses financements humanitaires en Afrique.

SDG 2

Interne

Santé publique

Après les plans 2013-2017 et 2018-2022, 2023 est l'année du lancement du programme 2023-2027 du NAPAN (Nationaal Actie Plan d'Action National) concernant la réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, qui a été adopté fin 2022 par le gouvernement. Avec les ministres de l'Agriculture, de la Santé publique, de l'Économie et de l'Environnement, nous avons l'intention, ainsi qu'annoncé dans la déclaration de gouvernement, de relever fortement l'ambition de la partie fédérale du NAPAN afin de réduire les conséquences de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement. Ce programme se base d'une part sur les acquis des programmes précédents et notamment l'analyse en profondeur des risques pour la santé humaine consécutifs à une exposition chronique aux produits phytopharmaceutiques. D'autre part, outre le maintien de ces acquis, l'augmentation budgétaire nous permettra de lancer toute une série d'ambitieux projets à court et à long terme.

Externe

Dans un contexte de crise alimentaire s'accroissant depuis plusieurs années, la Belgique mise à la fois sur des solutions à court terme à travers des contributions humanitaires au Programme alimentaire mondial (PAM), comme des solutions à long terme en soutenant une transition vers des systèmes alimentaires plus durables, une priorité de la coopération belge au développement

Une attention particulière est accordée au soutien des méthodes agroécologiques, à la promotion d'une approche plus inclusive des systèmes alimentaires (en particulier les femmes et les petites exploitations agricoles), à favoriser l'accès à une alimentation saine, de qualité et abordable et aux investissements dans la recherche et l'accès aux innovations. La Belgique supporte cette transition par des contributions au fonds flexible de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Consultative Group for International Agricultural Research (CGIAR).

Par ailleurs, l'agriculture résiliente et respectueuse du climat est une priorité tant dans le nouveau portefeuille thématique au Sahel que dans plusieurs projets et programmes avec nos partenaires multilatéraux sur le climat. Parmi les acteurs non gouvernementaux de la politique de coopération au développement belge, il y en a de nombreux actifs dans l'agriculture durable et la sécurité alimentaire. La coopération universitaire – avec un nouveau cycle de programmes qui débute en 2022 - est traditionnellement axée aussi sur la recherche agricole.

SDG 3

Interne

Emploi

Prévention contre les troubles musculosquelettiques

Les troubles musculosquelettiques (TMS) font partie des maladies professionnelles les plus courantes. Ils touchent des millions de travailleurs en Europe et coûtent des milliards d'euros aux employeurs. La lutte contre les TMS contribue non seulement à améliorer la vie des travailleurs, mais s'avère également avantageuse sur le plan économique.

Les réalisations les plus importantes au niveau des TMS au cours des dernières années sont la conception de 3 films d'animation sur la prévention des TMS, l'élaboration d'un site web dédié aux TMS www.preventiondestms.be en deux parties : Sensibiliser aux TMS (cause, conséquences, outils...) et Lutter contre les TMS (TPE, PME, grandes entreprises...) et l'élaboration d'outils indicateurs d'alerte pour les conseillers en prévention interne et pour tous les acteurs dans l'entreprise.

La DG HUT a organisé de différentes formations et événements sur les TMS dans le secteur des soins de santé, les employés de bureau, la manutention manuelle, le télétravail, les TMS en général et, dans la cadre de la campagne d'EU-OSHA, souvent en collaboration avec des partenaires externes, plusieurs webinaires et journées d'étude.

Santé publique

1. Depuis de nombreuses années, la Belgique est active dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (AMR) dans le domaine de la santé humaine et de la santé animale. Notre pays vise à réduire et améliorer l'utilisation des antibiotiques et des autres agents antimicrobiens, en vue d'éviter le développement et la propagation de germes résistants. Le plan d'action national belge « One Health » de lutte contre la résistance aux antimicrobiens repose sur les

trois piliers de la santé (santé humaine, santé animale et santé environnementale) et propose des actions concrètes pour lutter de façon globale et coordonnée contre l'AMR. Ce plan d'action a été validé le 17 novembre 2021. Le rapport BELMAP2, premier rapport belge « One Health » sur l'AMR publié fin 2021, a pour objectif de résumer les résultats et les tendances des programmes de surveillance existants, d'identifier les lacunes potentielles et de formuler des recommandations globales pour améliorer la surveillance.

2. Après les plans 2013-2017 et 2018-2022, 2023 est l'année du lancement du programme 2023-2027 du NAPAN (Nationaal Actie Plan d'Action National) concernant la réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, qui a été adopté fin 2022 par le gouvernement.

3. Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui ont un impact important sur la santé et l'environnement, en affectant le système hormonal de notre organisme et celui des espèces animales. Or, ces substances peuvent être présentes partout dans l'environnement ou dans nos produits de consommation quotidiens (alimentation, jouets, cosmétiques, textiles...). La mise en place de mesures est donc primordiale afin de diminuer au plus vite notre exposition quotidienne, multiple et répétée, aux perturbateurs endocriniens. Cette problématique représente aujourd'hui un enjeu majeur de Santé publique.

En Belgique, une réflexion sur la problématique a conduit à l'élaboration d'un plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens (NAPED) par un groupe d'experts des administrations compétentes au niveau fédéral, régional et communautaire. Le NAPED s'articule autour de 3 axes jugés prioritaires (prévention, réglementation, recherche scientifique). Ces trois axes sont complémentaires et suivent une approche "One World, One Health" qui encourage la prise en compte des liens entre la santé humaine, la santé animale et l'environnement.

4. Par ailleurs dans le cadre des travaux du NEHAP (National Health & Environment plan), le projet MEMO + de surveillance des moustiques exotiques (en particulier le moustique tigre) a été lancé en 2021. Ce projet a été prolongé en 2022 (avec possibilité de prolonger jusqu'en 2023). L'objectif de ce projet est de détecter et de localiser les moustiques tigres présents en Belgique. Ce projet temporaire, permet de maintenir la surveillance des moustiques exotiques en Belgique tout en donnant le temps à l'ensemble des partenaires de mettre en place un système pérenne de surveillance des moustiques exotiques (et autres vecteurs).

5. Politique des Soins psychosociaux - Les projets de réforme de la santé mentale pour les enfants et les adolescents, les adultes et les personnes âgées sont poursuivis et optimisés. L'accès des groupes vulnérables aux psychologues de première ligne a été élargi pendant la crise COVID-19 et fait l'objet d'une évaluation et d'une optimisation des fonctions.

6. Soins intégrés - La mise en œuvre des soins intégrés est en cours depuis longtemps. Elle a récemment fait l'objet d'une évaluation par le KCE. Un nouveau plan interfédéral pour les soins intégrés est en cours d'élaboration. Dans ce plan, en étroite concertation avec les entités fédérées, nous développerons des initiatives politiques qui favorisent l'évolution vers les soins intégrés en Belgique. Ce faisant, nous suivons la logique du Quintuple Objectif (5AIM) : amélioration de la santé au niveau de la population, amélioration de la qualité perçue des soins par le citoyen/patient, création d'une plus grande valeur avec les ressources disponibles, amélioration du bien-être des professionnels des soins et engagement en faveur de la justice sociale et de l'inclusion.

Mobilité

Transport routier et de la Sécurité routière

-Concernant l'amélioration de la sécurité routière, la DG TRSR contribue à l'objectif européen de réduire de 50% le nombre morts et de blessés graves d'ici à 2030 à la fois en améliorant la sécurité tant active que passive des véhicules et en veillant à adopter les mesures nécessaires pour empêcher les comportements dangereux adoptés par les usagers de la route (lutte contre la récidive, détection automatique des infractions, optimisation du Crossborder Enforcement, étude de l'introduction d'un permis de conduire à points, révision du Code de la route e.a. dans l'objectif de créer un cadre compréhensible et sûr qui encourage les déplacements actifs et plus durables en s'assurant qu'ils se produisent dans de meilleures conditions de sécurité, ...). Elle a également participé à l'organisation des Etats généraux de la sécurité routière qui se sont déroulés le 23 novembre 2021 et durant lesquels ont été présentés le Plan Fédéral de Sécurité Routière, élaboré à l'automne 2021 avec les SPF Justice et Intérieur et qui fixe des objectifs concrets et chiffrés dont celui d'atteindre 0 mort sur les routes en 2050 (vs 650 actuellement), les plans des régions et la stratégie commune « All for zero ».

- Aviation

-La DG TA contribue, par la recherche, à l'élargissement des connaissances sur la sécurité aérienne afin de mieux soutenir les décisions politiques. Dans ce cadre, le Programme belge de sécurité aérienne vient d'être revu.

Ce document stratégique est un élément obligatoire de l'annexe 19 de l'OACI et du règlement (UE) 2018/1139 et décrit de manière claire comment l'État belge applique les éléments liés à la gestion de la sécurité.

-La mise à jour 2022 du Plan Belge pour la Sécurité Aérienne (BPAS) a aussi été publiée sur le site du Service Public Fédéral Mobilité et Transports. Le BPAS contient des initiatives mondiales et nationales visant à traiter les risques de sécurité. Ces risques sont atténués par des mesures réglementaires, la promotion de la sécurité ou des activités de surveillance. Le plan joue un rôle important dans la hiérarchisation de ces initiatives afin de garantir le maintien et l'amélioration constante de la sécurité aérienne au niveau européen et national.

Justice

Réforme des soins de santé dans les établissements pénitentiaires - Les soins de santé dans les établissements pénitentiaires doivent être alignés sur les soins de santé ordinaires, ce qui nécessite une coopération étroite avec les entités fédérées. En effet, les compétences en matière de soins de santé sont réparties entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées. Une coordination claire, transparente et proactive des politiques entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées au sein de la conférence interministérielle est donc nécessaire, dans l'intérêt des détenus ayant besoin de soins de santé et de leurs prestataires de soins.

Chaque détenu a droit à l'égalité des soins.

Arrangement de :

- Soins de première ligne
- Soins somatiques spécialisés
- Soins spécialisés en santé mentale
- Soins dentaires
- Politique en matière de médicaments et distribution dans les prisons
- Gestion de la santé
- Modèle de financement (assurabilité de l'INAMI et DIMONA)

Externe

Pour contribuer à des solutions d'urgence à court terme face à la pandémie de COVID-19, la Belgique a contribué à COVAX, pour un accès équitable aux vaccins pour les pays à revenu faible et intermédiaire. Le gouvernement belge a également pris l'engagement de rediriger des doses de vaccins vers des pays où les vaccins manquent mais aussi de contribuer aux efforts en termes de logistique et de matériel médical.

De plus, la Belgique contribue à la réponse au COVID-19 des institutions financières internationales et est l'un des acteurs clés de plusieurs initiatives Team Europe (TEI) de l'UE dans le domaine de la santé. Par exemple, la TEI MAV+ prévoit le transfert de technologies et le développement d'une expertise pour la production de vaccins et autres produits médicaux de qualité en Afrique. Dans ce but, avec ses partenaires européens (Allemagne, France et Union européenne), la Belgique renforce la capacité institutionnelle des pays africains pour la production locale en améliorant le cadre réglementaire régional au travers de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et en développant l'expertise des acteurs nationaux (instituts de santé publique, ministères de la santé) et régionaux concernés.

La Belgique se concentre sur l'accessibilité des soins de santé de base dans les pays partenaires, l'objectif de l'accès universel est au cœur des partenariats. En outre, le droit à la santé, y compris à la santé sexuelle et reproductive, et le renforcement des systèmes de santé restent une priorité pour nos partenaires non gouvernementaux, la société civile et les acteurs académiques. La Belgique soutient des partenaires humanitaires pour renforcement des mécanismes de protection en lien avec l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive, incluant les violences basées sur le genre, pour les populations en situation de vulnérabilité.

SDG 4

Externe

L'éducation est un axe prioritaire de la loi sur la coopération au développement belge, cela inclus notamment la formation professionnelle. Au niveau de la coopération gouvernementale cela se traduit, par exemple, par des actions sur l'amélioration de l'accès des filles à un enseignement de qualité, un soutien à l'enseignement de base, des projets qui guident les jeunes, au travers de la formation professionnelle et de l'enseignement technique, vers l'emploi et l'entrepreneuriat, une attention à la formation des professeurs, sans oublier les rénovations d'écoles de manière durable. En outre, de nombreux acteurs non gouvernementaux financés par la coopération au développement belge se concentrent également sur l'enseignement, que ce soit pour les aspects éducation ou formation ou bien encore la coopération universitaire.

La Belgique continuera à mener des actions participatives en matière d'éducation et de droits de l'enfant, notamment au moyen de la plateforme Educaid qui rassemble des acteurs de l'éducation venus de tous horizons. Par ailleurs les financements destinés au Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et au Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) favorisent l'éducation, l'apprentissage, la protection et le respect des droits des enfants. La Belgique soutient l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sur l'éducation des enfants réfugiés palestiniens en situation de crise humanitaire.

SDG 5

Interne

Emploi

La directive (UE) 2019/1158 fixe des exigences minimales pour promouvoir la participation des femmes au marché du travail, le partage égal des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes et la réduction de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. En effet, les femmes ayant des responsabilités familiales sont souvent pénalisées par leur travail, notamment en raison de la répartition des rôles entre les hommes et les femmes et de la difficulté de concilier travail et obligations familiales. Cette directive comporte deux volets : un volet relatif au droit du travail et un volet relatif à la discrimination.

Concrètement, elle adapte les règles relatives au congé de paternité, au congé parental, au congé filial, à l'absence de travail pour cause de force majeure et à l'aménagement du temps de travail pour les travailleurs qui sont des parents ou des aidants, ainsi que la disposition de la directive qui lie l'exercice de ces droits à un certain nombre de mesures de protection (protection contre le licenciement et préservation des droits acquis et en cours d'acquisition).

L'accord de gouvernement fédéral de 2020 stipule : « Des mesures complémentaires seront prises pour rendre plus efficace la loi du 22 avril 2012 visant à lutter contre l'écart salarial entre hommes et femmes ». Cette loi prévoit l'insertion de données relatives à l'évolution de l'écart dans le rapport du Conseil Central de l'économie.

En effet, chaque année, le Conseil central de l'économie émet un rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial.

Ce rapport sert de base pour les négociations de l'Accord interprofessionnel qui ont lieu tous les deux ans.

Dans le but de rendre l'écart salarial visible en vue des négociations sociales, la loi prévoit que, l'année au cours de laquelle les négociations de l'Accord interprofessionnel commencent, c'est-à-dire les années paires, ce rapport contiendra également une rubrique relative à l'évolution de l'écart salarial entre hommes et femmes.

En outre, chaque année, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en collaboration avec le Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, établit un rapport sur l'écart salarial.

Chancellerie du premier ministre

La Chancellerie s'est engagée, via sa Direction générale Communication externe, à rendre la stratégie de communication des autorités fédérales plus inclusive, y compris sur le plan du genre. Dans ce cadre, un groupe de travail, piloté par la Chancellerie, a été constitué et a été chargé par le 'CommNetKern' d'émettre des recommandations pratiques à destinations des communicatrices et communicateurs fédéraux.

La Chancellerie s'est également engagée, dans le cadre du Plan Fédéral Développement durable (PFDD), à mettre en œuvre une politique de communication externe sensible au genre qui réponde à la recommandation CM/REC(2019)1 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme, par le biais du CommNetKern.

Enfin, le Premier Ministre s'est engagé, dans le cadre de deux plans d'action fédéraux successifs consacrés au gendermainstreaming :

- à intégrer prioritairement la dimension de genre dans la politique de communication fédérale,

- et à établir un monitoring de la présence des femmes et des hommes dans les organes stratégiques des membres du gouvernement fédéral – Cette action a été réalisée sur le portail Belgium.be dans les sections relatives à la composition des organes stratégiques.

Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le gouvernement fédéral a concrétisé son engagement continu en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en prévoyant un budget supplémentaire d'environ 5 millions d'euros à cet effet à partir de 2022. Cela a permis au membre du gouvernement fédéral chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes (ci-après IEFH) de poursuivre et de renforcer leurs actions. Ainsi, un nombre toujours plus important de victimes de discrimination ont été directement soutenues et un soutien politique supplémentaire a été apporté, notamment par la rédaction de conseils politiques et l'élaboration de projets de loi. Des activités supplémentaires de recherche, de formation et de sensibilisation ont été mises en place. Des efforts ont également été déployés pour soutenir la société civile. En 2020 et 2021, l'IEFH a fourni un financement de 1 035 426 euros et 681 905 euros respectivement pour soutenir les associations actives dans le domaine de l'égalité des sexes. En outre, 2022 a vu le lancement de l'appel à projet "As long as it takes !" pour plus de 2 millions d'euros. Voici un petit échantillon des nombreuses actions menées au niveau fédéral pour atteindre l'ODD 5 :

- Le 31 mars 2022, une loi visant à rendre les tests de discrimination plus réalisables a été adoptée par la Chambre des représentants. Ces tests visent à identifier les discriminations lors du recrutement. L'IEFH a publié plusieurs publications, dont un dépliant sur l'accès sans discrimination au logement pour les femmes et les hommes et deux publications sur l'accès sans discrimination à l'emploi.(5.1)
- A l'initiative de la secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres, l'Etat fédéral a adopté le 20 novembre 2020 un plan d'action fédéral de lutte contre les violences de genre et intrafamiliales à la suite de la 2ème vague de COVID-19. L'Etat fédéral a notamment dégagé en janvier 2021 un montant d'un million d'euros pour soutenir 27 structures d'accueil de femmes victimes de violence. - En 2021, le plan d'action national de lutte contre les violences sexistes (PAN) 2021-2025 a été adopté, qui comprend 201 mesures, dont la mise en place d'une plateforme nationale composée d'associations pour permettre un suivi indépendant. Les Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles, qui visent à fournir des soins améliorés et holistiques aux victimes de violences sexuelles aiguës, ont continué à être déployés et étendus. Les sept centres actifs ont déjà accueilli 6 085 victimes depuis leur ouverture, dont 1 662 d'ici 2021.
- Grâce à la campagne d'un million d'euros du fédéral 2021 « Agir contre la violence », le numéro 1712 destiné aux victimes ou aux témoins de violences conjugales a été contacté deux fois plus souvent. En 2021, l'IEFH a lancé une formation pour les magistrats sur la violence intrafamiliale et sexuelle, ce qui a permis à plus de 1 800 magistrats de se recycler. En 2021, trois manuels de bonnes pratiques à l'intention des médecins et autres prestataires de soins de santé ont été publiés sur la prestation de soins aux victimes de violence conjugale, de violence sexuelle et de mutilation génitale féminine (MGF). Deux codes de signalement concernant la violence entre partenaires et les mutilations génitales féminines ont également été publiés en 2018, expliquant les cas dans lesquels les médecins peuvent exceptionnellement signaler eux-mêmes des violences en dépit du secret professionnel.
- La Belgique met en place un dispositif d'alarme mobile antirapprochement qui consiste, d'un bouton d'alarme physique connecté au smartphone sur lequel les femmes peuvent appuyer

en cas de menace par leur ex-partenaire. L'IEFH a mené en 2017 auprès de 2.000 travailleurs/travailleuses belges la première enquête nationale consacrée à l'impact des violences entre partenaires sur le lieu de travail. Une grande enquête nationale de prévalence des violences basées sur le genre qui doit interroger 7.200 personnes âgées de 18 à 74 ans en Belgique sur leurs expériences en matière de violences fondées sur le genre a démarré en mars 2021. La quatrième étude de prévalence des MGF chez les femmes en Belgique a été lancée en 2021 pour mieux comprendre la problématique des MGF afin de proposer des actions adaptées.

- De 2019 à 2021, l'IEFH a coordonné le projet européen PARENTS@WORK visant à améliorer la protection et à lutter contre la discrimination des travailleuses enceintes, des mères et des pères sur le lieu de travail. Ce projet a notamment permis d'organiser des formations pour les inspecteurs du travail, des conférences et un guide de bonnes pratiques pour les employeurs.(5.4)

- En 2019, l'IEFH a publié une étude sur la représentation des femmes au sommet de la fonction publique fédérale, avec des pistes d'action pour améliorer la situation.(5.5)

- En 2022, l'IEFH rédige une note sur l'accès à la contraception et un avis sur l'endométrirose. (5.6)

- En application de la loi sur l'intégration de la dimension de genre, un plan fédéral gendermainstreaming (2020-2024) a été adopté. Celui-ci vise à intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques et contribue à la fois à la réalisation de l'ODD 5 et des ODD 1, 3, 4, 8, 10 et 16. En outre, entre autres choses, une formation à l'intégration de la dimension de genre a également été dispensée aux cellules politiques et aux administrations fédérales, un nouveau manuel et une checklist sur le genre et les marchés publics publiés en 2018 ont été élaborés, et l'application de la budgétisation sensible au genre par 14 départements du gouvernement fédéral a été évaluée en 2020 et 2022. (5.c)

Finances

Entre 2017 et fin 2020, le SPF Finances a travaillé sur plusieurs initiatives visant à favoriser la diversité et l'inclusion dans son administration. Le SPF a toujours voulu travailler sur plusieurs thématiques au service de la diversité comme l'âge, le handicap, le genre, l'exclusion sociale, et plus récemment la multiculturalité. Voici quelques exemples d'évènements, programmes ou campagnes qui ont été menés en 2017, 2018, 2019, 2020 :

- Handicap : adaptation des postes de travail, accompagnement par le service bien-être, smartphones spécifiques
- Age : organisation de sessions d'information (sur la législation par exemple) pour les pensionnés, programme pour valoriser et transmettre les connaissances, sensibilisation au contexte intergénérationnel sur le lieu de travail..)
- Genre : projet Boost Her qui vise à réduire les facteurs qui freinent les femmes à postuler à des hautes fonctions, campagne d'affichage pour favoriser les congés parentaux des pères, théâtre d'entreprise, ...
- Exclusion sociale : programme benefits@work qui vise à donner des avantages sociaux/financiers aux membres du personnel

Début 2021, suite à l'accord de gouvernement attirant l'attention sur l'importance de la diversité et de l'inclusion en entreprise, et suite à la signature de la charte par la Ministre de la

Fonction Publique ainsi que de tous.tes les président.es des organisations fédérales, le SPF Finances a introduit un Business Case « une politique RH inclusive au SPF Finances », dont l'objectif est de créer une politique RH plus inclusive et d'inscrire la diversité et l'inclusion dans la culture même de notre administration.

Le projet a débuté avec une phase d'analyse (chiffres internes, enquête, benchmarking), suivie d'une phase de réflexion (focus groupes « collaborateurs » et groupes de travail « experts matière »). Ces phases d'analyse et de réflexion ont permis de rédiger un plan d'action global, à décliner sur quatre ans (2022-2025).

Justice

Détenus transgenres - La population des détenus reflète la société et comprend donc des personnes LGBTQIA+. Des recommandations ont été élaborées spécifiquement pour les détenus transgenres et une boîte à outils est en cours d'élaboration. L'organisation sensibilise à la question des personnes LGBTQIA+ et plus particulièrement des personnes transgenres, notamment par le biais de la formation du personnel.

IDAHOT meets Justice - Le projet IDAHOT consiste à organiser une table ronde sur les LGBTQIA+ avec les employés du SPF Justice avec les objectifs suivants : tester la politique sur les LGBTQIA+, élaborée suite à l'analyse d'inclusion, par rapport au contexte de travail ; réfléchir à des actions supplémentaires ; discuter des projets pour 2022 (développement d'une politique sur les comportements (in)désirables, formation sur les LGBTQIA+ pour les employés qui soutiennent la communauté LGBTQIA+ et la création d'une brochure LGBTQIA+) avec les participants.

Externe

L'égalité de genre occupe désormais une place centrale dans toutes les nouvelles instructions pour la coopération bilatérale, l'ODD 5 est d'ailleurs explicitement mentionné comme un objectif auquel il faut contribuer, et sera également un élément clé dans l'évaluation des nouveaux programmes de la coopération non gouvernementale. Dans les pays partenaires de la coopération au développement belge, des projets ont été lancés sur les masculinités transformatrices, la lutte contre les violences basées sur le genre, la participation des filles et des femmes à la digitalisation. Par ailleurs, la Belgique participe à l'accomplissement de cet ODD à travers des financements affectés et non-affectés en faveur d'ONU Femmes et notamment son programme *African Girls Can Code Initiative*.

La coopération belge travaille également à identifier des pistes concrètes et réalistes afin de pouvoir financer plus directement des organisations de femmes sur le terrain. En outre, la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs reste également une préoccupation majeure de la Belgique. La santé reproductive est définie comme priorité dans plusieurs portefeuilles de la coopération gouvernementale. Cet engagement est reflété dans le partenariat belge avec UNFPA (financements non-affectés et affectés dont *UNFPA Supplies* et le programme de lutte contre les mutilations génitales féminines), dans les financements au sein des programmes de coopération gouvernementale et non-gouvernementale, ainsi que dans l'implication active de la Belgique dans le mouvement *She Decides* et les positions belges dans les négociations et forums européens et internationaux.

SDG 6 Externe



De 2019 à 2020, la Coopération belge au développement a financé, à travers la coopération académique, le projet *Water Nexus*. L'objectif global du projet était de soutenir la politique de coopération belge au développement dans la conception et la mise en œuvre d'une stratégie efficace en matière d'eau.

SDG 7

Interne

Santé publique

EnergyWatchers - Réduire sa facture énergétique et ses émissions CO₂

EnergyWatchers est un site qui, à travers de nombreux conseils pratiques et des modules de calcul, fourni au citoyen/consommateur une foule d'informations pour réduire sa consommation énergétique et ses émissions de CO₂.

Le site couvre différentes thématiques pour lesquelles ils offrent une multitude d'informations et de conseils (énergie verte, habitation, électro, déplacements et consommation en général). Initiative du SPF Santé, DGEM, service climat.

Externe

Dans un cadre européen, la Belgique contribue à la réalisation de la sécurité énergétique en Belgique et en Europe. La politique européenne en matière de RTE-E contribue à la création d'une infrastructure énergétique européenne, qui est également nécessaire à la transition énergétique à laquelle travaille le Green Deal européen. La Belgique est également membre de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Des projets d'énergie durable sont également lancés à partir des fonds multilatéraux que nous soutenons, comme le Fonds vert pour le climat.

SDG 8

Interne

Mobilité

La Belgique contribue à renforcer la compétitivité des entreprises belges et à lutter contre le dumping social, du fait de la réglementation internationale, européenne ou locale, elle comprendra notamment la préparation des secteurs ferroviaire, maritime et aérien aux transformations liées aux évolutions européennes : 4^e paquet ferroviaire et ouverture du marché, lignes directrices européennes en matière d'aides d'Etat pour le maritime, Social Agenda et Ciel unique européen pour l'aviation, conclusion d'accords bilatéraux,

La **défense** en tant qu'organisation moderne contribuant à la société (SDG3, 4, 8 et 9)

Pour relever les défis futurs, la défense est fortement engagée dans le projet "Nouvelle méthode de travail". La priorité est donnée au personnel qui, à l'avenir, combinera une meilleure employabilité et un plus grand bien-être mental. La Défense continue également à jouer son rôle d'ascenseur social. Des personnes de tous horizons sont accueillies et se voient offrir des opportunités. Non seulement en matière d'emploi, mais aussi de formation. Depuis 2022, un projet spécifiquement destiné aux jeunes NEET a été mis en place afin d'accroître les

opportunités de ce groupe sur le marché du travail. Ces projets seront encore développés dans les années à venir.

Emploi

Loi du 5 mars 2017 concernant le travail faisable et maniable.

Sur base d'un Rapport du Groupe d'experts belges "Compétitivité et Emploi" et plus particulièrement le chapitre 5 intitulé "Efforts de formation des entreprises" rédigé en novembre 2015, le Gouvernement a entrepris en 2017 de réformer le droit à la formation des travailleurs.

La formation est considérée comme un moteur permettant aux travailleurs de maintenir leur emploi et d'augmenter également la mobilité sur le marché de l'emploi. Des travailleurs formés contribuent également à l'expansion de l'entreprise dans laquelle ils travaillent dans les domaines du développement, de l'innovation, des nouvelles technologies. Un travailleur formé est une ressource essentielle pour l'employeur et augmente ses chances de trouver un emploi décent sur le marché de l'emploi.

La loi du 5 mars 2017 concernant le travail faisable et maniable a prévu :

- un droit collectif à la formation qui devait progressivement atteindre 5 jours par an par équivalent temps plein ;
- la création d'un compte formation individuel où le travailleur peut voir l'évolution des formations suivies ;
- un droit supplétif à la formation de 2 jours par travailleur (ETP) par an en moyenne (lorsque le droit à la formation n'est pas réglé au niveau du secteur ou s'il ne dispose pas d'un compte formation individuel).

Critères d'évaluation

L'employeur rendra compte des efforts fournis dans la rubrique relative aux renseignements sur les formations dans le bilan social lors du dépôt des comptes annuels de sa société auprès de l'organisation compétente à savoir la Banque Nationale de Belgique.

Conclusions d'évaluations existantes

A la date du 8 septembre 2022, 2.044.031 travailleurs sur un total de 3.037.155 travailleurs sont couverts, pour les années 2021-2022, par une CCT en matière de formation. Cela représente 67 % des travailleurs, soit une augmentation de 3% par rapport à la période précédente à savoir les années 2019 – 2020. Sur les 2.044.031 travailleurs, 725.571 d'entre eux disposent de 5 jours de formation soit en vertu d'une CCT existante ou conclue durant la période 2021 – 2022. Cela représente 23% des travailleurs pour lesquels la trajectoire de croissance est déjà accomplie. Il est également à noter que sur les 2.044.031 travailleurs couverts par une CCT en matière de formation, 670.143 travailleurs, disposent d'un (voir plus) jour individuel de formation en plus des jours collectifs de formation octroyés sur base de la loi du 5 mars 2017. Cela représente 32% des travailleurs qui peuvent revendiquer en plus du droit collectif, un droit individuel à la formation.

Santé publique

Réintégration malades longue durée - Le 1er octobre, un nouvel AR entre en vigueur (Arrêté royal du 21 août 2022 modifiant l'Arrêté royal du 19 novembre 1998 dans lequel Medex se voit confier une nouvelle mission de réintégration. Cette mission consiste à favoriser la réintégration du personnel absent pour cause de maladie et des personnes handicapées. La réduction des prestations pour raisons médicales a également été adaptée pour mieux répondre aux problèmes actuels. Notre équipe médicale doit accompagner les fonctionnaires malades dans la procédure de réintégration afin de justifier l'incapacité de travail et, le cas échéant, de bloquer les contrôles médicaux inutiles.

Economie

Par son attention à toutes les formes d'entrepreneuriat et au « think small first », par son soutien de l'artisanat (reconnaissance, digitalisation et géolocalisation), par sa sensibilisation des TPE/PME à la cybersécurité et à l'économie circulaire, par sa défense de relations commerciales équilibrées dans le marché des biens et des services, et plus spécifiquement au sein de la filière agroalimentaire, le Gouvernement fédéral belge entend contribuer activement au renforcement du taux d'emploi, via plus spécifiquement l'entrepreneuriat, les micro-entreprises et des PME ; avec le souci de les orienter vers une croissance économique durable respectueuse des ressources naturelles. (Contribue à la réalisation de la cible 8.3 des ODD).

Finances

Parmi les principales mesures relatives à l'impôt sur les sociétés visant à promouvoir la croissance, l'innovation et/ou la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, on retrouve la mise en œuvre progressive de la réforme de l'impôt sur les sociétés, y compris la diminution des taux nominaux de l'impôt sur les sociétés (en deux phases, c'est-à-dire pour les exercices fiscaux 2019 et 2021), la réduction puis la suppression de la contribution complémentaire de crise ainsi que l'introduction de certains incitants fiscaux supplémentaires. Ces mesures sont détaillées ci-dessous.

En 2018, le taux nominal de base de l'impôt sur les sociétés a été ramené de 33 % à 29 %. Le taux est actuellement fixé à 25 %. Les entreprises qualifiées de PME selon l'article 15 du Code des sociétés et des associations bénéficient d'un taux de 20 % pour les premiers 100 000 euros.

La contribution complémentaire de crise a été progressivement réduite avant d'être supprimée à partir de l'exercice fiscal 2021.

Afin d'aider les petites entreprises en phase d'expansion, l'incitant fiscal initialement prévu pour les petites entreprises en phase de démarrage (tax shelter start-up) a été étendu aux entreprises en phase d'expansion (tax shelter scale-up). Les citoyens qui investissent dans ces entreprises bénéficient, sous certaines conditions, d'un crédit d'impôt de 25 % du montant investi.

D'autre part, outre les mesures liées à la réforme de l'impôt sur les sociétés, certaines mesures temporaires ont été prises dans le contexte de la crise de COVID-19 pour soutenir les PME. En particulier, le taux de la déduction ordinaire pour investissement a été temporairement porté pour ces PME à 25 %, pour les investissements réalisés entre le 12 mars 2020 et le 31 décembre 2022.

Sécurité sociale

Le gouvernement belge a élaboré, en mai 2021, un plan d'action concernant une protection sociale accessible et l'a soumis à la Commission européenne. Le document reprend les objectifs politiques de la Belgique dans ce domaine et donne un bref aperçu des mesures prévues qui sont la traduction de l'accord de gouvernement. Le SPF Sécurité sociale est responsable de l'élaboration du suivi des mesures qu'il contient. Dans la mise en œuvre ultérieure des mesures contenues dans ce plan d'action, une grande importance est également accordée à la concertation sociale et un dialogue constructif avec les partenaires sociaux sera une priorité pour un grand nombre de mesures.

Ce plan contient différentes mesures dont certaines visant à évaluer et améliorer certains statuts pour renforcer l'accès à la protection sociale (formelle, effective, adéquate et transparente). En voici quelques-unes de manière non exhaustive.

- Réformer le statut artiste :

Cette réforme en deux temps vise une modernisation du statut adaptée à la pratique artistique professionnelle d'aujourd'hui et se veut hautement participative. En effet, elle fait suite à 128 propositions formulées par 440 participants sur la plate-forme participative "Working In The Arts" et à 19 réunions du groupe de travail technique composé d'experts. La réforme vise une simplification structurelle, une numérisation et une automatisation des processus afin de réduire la charge administrative et d'augmenter la sécurité.

- Mener une étude sur les nouvelles formes de cohabitation et la protection sociale. Une réflexion coordonnée par le SPF Sécurité sociale est engagée sur l'impact du statut juridique de "cohabitant" sur les nouvelles formes de cohabitation.

- Améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs du sexe.

- Offrir de bonnes conditions de travail et une meilleure protection sociale aux personnes actives de manière structurelle dans l'économie de plate-forme. A cet égard, un projet de loi a été adopté au Parlement le 29 septembre 2022. Il instaure dans la loi sur la nature des relations de travail une présomption réfragable de salariat pour les travailleurs qui prestent leur activité par l'intermédiaire d'une plateforme dès lors que sont remplis des critères largement inspirés de la proposition de directive sur l'amélioration de conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme. Cette loi instaure également une assurance obligatoire à souscrire par l'exploitant de la plateforme pour couvrir les travailleurs indépendants contre les accidents du travail.

Externe

- Un plan d'action a été convenu avec la banque de développement belge (BIO) afin de mettre davantage l'accent sur le rendement du développement. Les investissements belges dans les entreprises des pays en développement doivent avoir un impact positif pour les personnes qui y travaillent et être réalisés dans le respect de l'environnement.
- A l'égard du travail décent : (1) Cadre stratégique commun (CSC) Travail décent conclu avec les partenaires non gouvernementaux en 2021 ; (2) Élaboration d'un portefeuille thématique innovant pour le travail décent en Afrique centrale exécuté par Enabel.



Mobilité

-Par la Cellule développement durable du SPF Mobilité et Transports (CDD) :

La CDD est chargée de piloter le fonctionnement et la politique de notre SPF dans une direction durable. Cette cellule assure également la communication et la sensibilisation de tous les collaborateurs et des parties prenantes externes. Les missions de la cellule DD s'articulent autour de la mobilité, des 3 piliers du développement durable : social, écologique, et économique ainsi que de la sensibilisation du personnel aux enjeux sociétaux actuels. Notons par ailleurs qu'en 2018, un « SDG assessment mobility clean » a été réalisé.

La CDD est également chargée de coordonner en interne, en matière de mobilité, les différents plans fédéraux (développement durable, gender mainstreaming, handicap et lutte contre la pauvreté) et d'en assurer le suivi.

Enfin, relevons comme bonne pratique l'organisation de la « semaine de la mobilité et du développement durable » au même moment depuis 3 ans.

-Par la Direction générale de la Politique de la Mobilité durable et ferroviaire (DG PMDF) :

- Afin de favoriser le shift modal vers les modes de déplacement actifs, la DG PMDF contribue notamment au suivi du plan d'action fédéral pour la promotion du vélo 2021-2024 « Be cyclist », adopté par le Conseil des Ministres le 24 septembre 2021.

-Le « NAP » (Point d'Accès National) : La DG PMDF, en collaboration avec les administrations régionales des transports, est responsable d'un point d'accès national pour les services d'information sur les voyages multimodaux. Le point d'accès national belge centralise tous les ensembles de données disponibles sur le transport de passagers en Belgique. Cela concerne d'une part les transports réguliers (tels que le train, le bus, le tram) et d'autre part les transports à la demande (tels que les bus navettes, les taxis, les vélos partagés, le covoiturage) ainsi que les transports personnels (voiture personnelle, vélo personnel, marche,...).

-Une étude afin de définir une méthodologie pour l'évaluation de l'impact environnemental de projets ferroviaires. L'étude « Réduction des émissions de polluants du secteur du transport liée aux investissements ferroviaires » réalisée par Stratec a été achevée en juin 2021. L'objectif de cette étude était de développer une méthodologie pour évaluer l'impact de projets ferroviaires sur les émissions de CO₂. Le rapport final a été réceptionné en août 2021.

-La Vision Rail 2040 est un travail réalisé entre les équipes de la DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire, en étroite collaboration avec le niveau politique, les entreprises ferroviaires et la société civile. Elle doit permettre de préparer l'avenir et de donner un cadre aux politiques ferroviaires à mettre en œuvre dans les 20 prochaines années pour définir, et ainsi favoriser la mise en place d'une mobilité significativement moins émettrice de CO₂, conformément aux objectifs internationaux, nationaux et régionaux.



En parallèle, le SPF souhaite également étudier et tenter d'objectiver les répercussions du transfert modal, (notamment tel qu'envisagé dans le cadre de la Vision) sur la consommation d'énergie et les impacts climatiques de l'évolution future du transport en Belgique.

-Par la Direction générale du Transport routier et de la Sécurité routière (DG TRSR) :

La DG TRSR contribue notamment à limiter l'impact des différents modes de transport sur l'environnement vu les effets nocifs en termes de pollution. Les véhicules légers (voitures et camionnettes) sont désormais soumis aux méthodes WLTP (test en laboratoire) et RDE (test en condition réelle de conduite) de sorte à mieux calculer les émissions de polluants atmosphériques et de CO² mais aussi la consommation de carburant, l'autonomie électrique des véhicules légers ainsi que les émissions de polluants 'particules fines' (PN) et 'oxydes d'azote' (NOx). La norme Euro 6d est d'application depuis le 1/01/2021 pour les voitures et les utilitaires les plus légers (masse de référence < à 1.305 kg) et depuis le 1/01/2022 pour les véhicules utilitaires légers (masse de référence > à 1.305 kg). La DG TRSR participe activement aux négociations relatives à la proposition de règlement visant à réviser les normes de performance en matière d'émissions de CO² pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers (camionnettes) et y défend des positions ambitieuses, e.a. la volonté de fixer une date de sortie précoce pour les véhicules équipés de moteurs à combustion. Il en sera de même dans les négociations à venir concernant la révision des normes d'émissions de CO² pour les véhicules lourds et les normes d'émissions de polluants atmosphériques (normes Euro).

-La DG TRSR continue par ailleurs à développer la digitalisation de ses services. Ainsi, en ce qui concerne les documents de transport : dans un environnement où environ 99% des opérations de transport transfrontalier sur le territoire de l'UE impliquent des documents "papier" à un stade ou à un autre et où les projections évoquent une augmentation de 51 % entre 2015 et 2050 du transport de marchandises dans l'UE, citons les projets e-PV et e-CMR qui consistent à remplacer les procès-verbaux et lettres de voiture sous format papier par leur version digitale. A titre d'illustration : en 2021, 703.573 lettres de voiture (document obligatoire qui encadre l'organisation d'un transport de marchandises par une entreprise, du chargement à la livraison et qui sert de référence pour le contrôle des temps de repos et de conduite, du tachygraphe, de l'obligation d'avoir une licence de transport, de la TVA, ...) ont été utilisées sous leur forme digitale, ce qui représente près du triple d'économie en termes de papier eu égard au fait qu'une lettre de voiture doit être établie en 3 exemplaires originaux, signés par l'expéditeur et le transporteur.

Au niveau du permis de conduire, le projet de permis de conduire en ligne, qui devrait être actif à l'automne 2022, permettra au citoyen de ne plus se déplacer qu'une seule fois à la commune au lieu de 2 actuellement.

Justice

Just-on-web - La déclaration de politique générale du ministre de la Justice du 4 novembre 2020 fait référence à la nécessité d'un système judiciaire plus rapide, plus moderne et plus numérique. Il est prévu de développer un portail unique pour la justice, afin d'offrir aux citoyens et aux entreprises un point de contact clair pour toutes les interactions avec la justice : Just-on-web, à l'instar de Tax-on-web.

Les applications en ligne suivantes sont déjà disponibles aujourd'hui via un lien sur la page :

- Infractions routières en ligne (consultation et traitement en ligne des infractions routières)
- Dépôt électronique (dépôt de documents pour les citoyens, les entreprises et les avocats)
- Connexion des autorités locales au registre central des infractions pénales (application permettant aux autorités locales de délivrer des extraits de casier judiciaire aux citoyens).
- Registre national et frais de justice (page d'information générale)

Externe

La Belgique finance l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) pour rendre le secteur minier plus durable et faire en sorte que les revenus miniers profitent à la communauté locale.

Depuis 2018, l'initiative « Beyond Chocolate », financée par la coopération au développement belge, a pour objectif de rendre la filière cacao en Belgique complètement durable. Un nouveau partenariat a été conclu avec l'organisation The Shift. Sur la base de son programme, The Shift engagera concrètement davantage d'entreprises dans un processus de chaîne d'approvisionnement durable, en mettant l'accent sur les PME.

SDG 10

Interne

Emploi

1. Le Plan national belge pour la reprise et la résilience prévoit un "suivi scientifique" de la diversité et de la discrimination sur le marché du travail au niveau sectoriel. Le chapitre 11 du projet de Loi du 7 juillet 2022 portant des dispositions diverses relatives au travail prévoit d'associer étroitement les secteurs à ce suivi via les commissions et sous-commissions paritaires.

Le projet prévoit la création d'un Service diversité du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale qui sera chargé d'établir des "fiches sectorielles", c'est-à-dire dans chaque secteur d'activité pour lequel les commissions et sous-commissions paritaires précitées sont compétentes.

Ces fiches concerneront la structure de l'emploi et du marché du travail, et analyseront la question de la diversité sur la base des critères protégés par la loi du 30 juillet 1981 réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, par la loi du 10 mai 2007 relative à la lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes et par la loi du 10 mai 2007 relative à la lutte contre certaines formes de discrimination. Les fiches sectorielles seront basées sur des données provenant de diverses sources de données, entre autres fournies par la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale.

Sur base de ces fiches, les secteurs établiront des rapports et mettront en œuvre des « plans d'actions » avec comme objectif éliminer les sources de discrimination.

2. En 2018, le gouvernement fédéral et les entités fédérées ont lancé un nouveau plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence envers les personnes LGBTQIA+ en vue de prévenir et combattre la discrimination et la violence à l'égard des personnes en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leur condition intersexe/DSD.

Le ministre de l'Emploi a demandé aux secteurs d'élaborer des chartes pour éviter et lutter contre les discriminations. Il a également été demandé que les actions contre la violence homophobe et transphobe soient aussi explicitement mentionnées dans ces chartes.

a) En ce qui concerne le « Monitoring de la diversité dans les secteurs d'activités et les entreprises » : les secteurs seront appelés à établir des rapports et des plans d'actions pour éliminer les sources de discrimination quand la nouvelle réglementation entrera en vigueur.

b) En ce qui concerne le « Plan d'action Interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI » : Elaborer des chartes dans leur secteur pour éviter et lutter contre les discriminations.

En septembre 2020, 17 commissions paritaires s'étaient engagées à mettre en place des chartes dans ce domaine. Ces 17 comités couvrent environ 20 % des travailleurs du secteur privé.

Intégration sociale

Service Digilab

Création d'un service de cinq personnes au sein du SPP pour gérer des appels à projets annuels adressés aux CPAS et autres acteurs sociaux en vue de favoriser l'inclusion numérique des personnes vulnérables et éliminer les inégalités en matière de compétences numériques ou d'utilisation des services numériques essentiels. Création d'un fonds fédéral d'incubation doté de 30 Millions d'euros destiné à financer ces appels à projets. Public cible : personnes vivant dans la pauvreté, personnes handicapées, personnes éloignées du marché du travail (NEET) mais également toutes les personnes dont les compétences numériques doivent être améliorées en général (femmes, jeunes, personnes âgées, etc.). Mise sur pied d'une plateforme multipartite interfédérale et organisation d'un partage de pratiques entre les acteurs de terrain. (SDG concernés : 4, 5, 8, 9, 10 et 16).

Inclusion numérique des personnes vulnérables, via :

- 1) l'élimination des inégalités de compétences numériques ou culture numérique
- 2) l'élimination des inégalités dans l'utilisation des services numériques essentiels

L'élimination des inégalités d'accès aux technologies numériques et à internet peut faire partie des projets soutenus mais ne doit pas en constituer l'objectif principal.

Création d'un fonds fédéral d'incubation (30 Millions d'euros), pour financer et développer des solutions durables d'inclusion numérique, via des appels à projets annuels adressés aux CPAS et aux acteurs sociaux et gérés par le nouveau service Digilab du SPP Intégration sociale

Public cible

Personnes vivant dans la pauvreté, personnes handicapées, personnes éloignées du marché du travail (NEET) mais également toutes les personnes dont les compétences numériques doivent être améliorées en général (femmes, jeunes, personnes âgées, etc.).

Digilab est également accompagné scientifiquement pour animer les interventions et analyser l'impact des projets retenus afin d'effectuer des recommandations politiques au gouvernement fédéral en matière d'inclusion numérique.

Une plateforme multipartite interfédérale rassemble tous les acteurs impliqués : le Digilab, les CPAS, les acteurs sociaux, les autorités locales, régionales et fédérales, la société civile, les ONG, le secteur privé, les entreprises.

Santé Publique

Accès aux soins : réforme des soins de santé en milieu pénitentiaire - La réforme vise à contribuer à des soins plus accessibles et de qualité pour les personnes détenues. L'objectif est d'assurer une offre de soins globale et intégrée, s'inscrivant autant que possible dans des politiques de santé plus larges et des politiques de détention significatives.

Justice

JustFromCell est une plateforme numérique qui permet aux détenus d'accéder à un certain nombre d'applications depuis leur cellule. Ce projet contribue ainsi à promouvoir la réintégration des détenus dans la société. Une telle plateforme devrait fournir une interface offrant un accès sécurisé et limité aux services pénitentiaires et à l'internet, par exemple pour chercher du travail, postuler à des emplois et suivre des cours en ligne.

Externe

La Belgique s'est engagée, dans le cadre de l'*Addis Tax Initiative* (ATI), en faveur de la Mobilisation des ressources domestiques (MRD). Outre la MRD comme point central de certains portefeuilles gouvernementaux, l'engagement de la Belgique s'est traduit par une coopération accrue avec le Fonds monétaire international (FMI) pour renforcer la politique fiscale dans les pays partenaires. À la suite de la pandémie de COVID-19, le gouvernement belge a soutenu l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD).

Les remboursements à notre pays de dettes bilatérales de 16 des pays les plus touchés entre mai 2020 et fin 2021 ont été reportés. De cette manière, la Belgique a offert 38 millions d'euros d'allègement de la dette. De plus, le gouvernement soutient pleinement le déploiement du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD du G20. Na een breed consultatieproces met alle actoren werd door DGD een strategie migratie en ontwikkeling uitgewerkt en eind 2021 goedgekeurd. La stratégie définit de quelle manière les opportunités et les défis liés à la migration, à la mobilité et aux déplacements forcés au sein de l'Union européenne sont pris en compte dans le cadre de la coopération au développement et s'inscrivent dans l'ODD 10.7 qui vise à faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sûres et responsables.

SDG 11

Interne

Mobilité

Par Beliris :

- Beliris contribue à la réalisation des projets d'infrastructure de l'accord de coopération liés notamment à l'amélioration de la mobilité et des transports . Cette ambition se concrétise au travers de projets tels le piétonnier du Boulevard du centre, la nouvelle ligne du métro Nord, la Promenade verte (une ballade de plus de 60 km permettant aux piétons et aux cyclistes de traverser la Région de Bruxelles-Capitale), le réseau vélo-plus.



- Depuis 2018, Beliris a introduit dans tous ses nouveaux cahiers des charges (études et travaux), de nouveaux articles liés à la durabilité sur base des objectifs génériques pour ses chantiers. Ils sont consolidés au moyen de rencontres et d'échanges d'expériences avec les collaborateurs de Beliris mais aussi avec des externes des différents secteurs concernés.
- L'utilisation de nouveaux outils de sensibilisation dans le cadre de nos projets (par exemple GRO, TOTEM, Outils voiries BXL-ENV, etc.) permettent aussi de suivre les actions durables envisagées.
- Anciennement, les mises à jour du registre légal étaient assurées par l'IFDD. A partir de 2018, 4 volontaires du réseau EMAS ont repris cette tâche. En 2021, le réseau EMAS a été repris en main par le SPF BOSA et il a été convenu de faire un suivi plus fréquent. En 2022, ce sont 6 volontaires qui vont faire le suivi réglementaire tous les 2 mois. Cette partie est sous contrôle.

Externe

La Belgique contribue à l'accomplissement de cet ODD de manière indirecte à travers sa politique de financement non-affectés au système multilatéral, au financement des acteurs non-gouvernementaux de la politique de coopération au développement belge et aux co-bénéfices générés par les interventions sur des axes prioritaires.

SDG 12

Interne

Chancellerie du premier ministre

Dans le cadre du PFDD, la Chancellerie s'est engagée à réaliser les actions suivantes :

- Réviser la Circulaire du 16 mai 2014 relative aux marchés publics durables (lead Chancellerie en collaboration avec le SPF BOSA et l'IFDD) – en cours
- Constituer une liste d'urgence de produits, services et travaux qui devront obligatoirement contenir des critères/clauses durables et dont les indicateurs seront suivis de près en vue d'améliorer la future politique d'achats durables (IFDD et SPF BOSA ont le lead, Chancellerie concernée) – en cours
- Examiner les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de l'égalité des chances et des marchés publics (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a le lead, Chancellerie concernée)

Le Plan d'action développement durable (PADD) de la Chancellerie (adopté annuellement) contient également quelques actions concernant la mise en œuvre de la politique des marchés publics durables et la sensibilisation du personnel au développement durable. Pour 2022, on notera notamment l'action suivante de la Direction générale Communication externe « Des clauses de durabilité sont systématiquement intégrées dans les cahiers des charges des procédures de mise en concurrence, notamment en ce qui concerne le traitement des déchets, le catering, les aspects liés à la mobilité ou à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Une attention particulière est également accordée à la communication vers les personnes sourdes ou malentendantes ».

Santé publique

Au niveau fédéral, en collaboration avec mon collègue responsable de l'économie et plusieurs autres ministres, nous mettons en œuvre le plan d'action fédéral pour l'économie circulaire. Ce plan contribue également de manière significative à la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité. Comme le recommandent l'OCDE, l'UE et de nombreux acteurs de terrain, nous travaillons à l'approfondissement des synergies avec les régions, pour lesquelles un mandat clair a notamment été défini pour la Plateforme intra-belge de l'économie circulaire, en concertation avec mes collègues régionaux.

Une étude est en cours pour identifier l'impact positif et négatif sur l'environnement des services circulaires. Sur la base de cette étude, nous pouvons créer un cadre juridique pour soutenir les services circulaires ayant un impact positif. En outre, nous publions un guide et créons un centre de connaissances numérique pour les entreprises qui souhaitent mettre en place le modèle d'entreprise "produit en tant que service".

Enfin, la mise en œuvre, avec les ministres en charge de l'environnement, de l'économie et des PME, du programme "Belgium builds back circular" dans le cadre du Plan belge pour la Reprise et la Résilience. Ce programme vise principalement à soutenir financièrement des projets de recherche, de développement industriels et de PME dans les domaines particuliers de la conception des produits et de la substitution des substances chimiques afin de faciliter, dans les deux cas, la circularité des produits. À cette fin, un premier appel à projets a déjà été lancé en juin 2022. Début 2023, un deuxième appel sera lancé. Afin de cibler au mieux ce second appel, une analyse de marché sera réalisée dans les prochains mois. Des actions destinées aux acteurs de terrain (entreprises, centres de recherche, investisseurs, etc.) seront également menées afin de favoriser les échanges et aligner les priorités entre les acteurs industriels.

BiodiversiTree - Nos modes de production et de consommation peuvent devenir respectueux de la biodiversité. C'est une co-responsabilité partagée entre les autorités publiques, les acteurs privés et les citoyens-consommateurs. Le BiodiversiTree est un outil en ligne permettant aux entreprises de passer à l'action concrète en faveur de la biodiversité à travers 4 domaines d'action : les terrains, les infrastructures, la politique d'achat et les processus. Le SPF agira en tant que pilote et responsable des domaines processus et politique d'achats de l'outil et assurera les développements.

L'outil national du BiodiversiTree a pour objectifs de faire passer le message de « l'alliance responsable » des autorités publiques, des entreprises et des citoyens-consommateurs face aux enjeux de la biodiversité. En tant que pilote, le SPF Santé veille à, d'une part, mobiliser les entrepreneurs et les citoyens-consommateurs pour favoriser un déplacement des marchés vers des produits et une consommation plus respectueux de la biodiversité et des écosystèmes, et d'autre part, faire passer le message de « l'alliance responsable » (coresponsabilité) des autorités publiques, des entreprises et des citoyens-consommateurs face aux enjeux de la préservation de la biodiversité.

Economie

Au niveau de l'extraction du sable, pour parvenir à une gestion durable et une utilisation efficace des ressources naturelles tout en veillant à ne plus dégrader l'environnement, le service Plateau Continental travaille sur 2 volets. Le premier est la numérisation des registres leur permettant, ainsi qu'aux capitaines et concessionnaires, d'enregistrer, de contrôler et de valider numériquement et en temps réel les déclarations relatives à l'extraction du sable. Le second volet est l'adaptation du système de surveillance électronique à bord des navires

d'extraction de sable pour parvenir à un contrôle plus étendu et en temps quasi réel de l'extraction. (lien avec SDG 8, 12 et 14)

Au niveau fédéral, le projet Belgium Builds Back Circular (BBBC) a été lancé (en collaboration avec le SPF Santé publique), qui vise à mettre en place une économie plus circulaire. Les différentes actions et mesures de ce projet contribuent à la réalisation de plusieurs cibles des ODD, notamment les cibles 8.4, 12.2, 12.5 et 12.8. Ce projet contribue également à une progression positive de l'indicateur relatif à la consommation domestique de matériaux. Les objectifs du projet BBBC sont triples :

- Promouvoir une approche intégrée de l'économie circulaire en Belgique, avec un accent particulier sur les compétences fédérales pour l'économie circulaire et l'interface des compétences fédérales avec les compétences locales et régionales ;
- Le financement de projets de recherche industrielle, de services ou de recherche appliquée dans différents domaines de l'économie circulaire : substitution des produits chimiques dangereux et éco-conception des produits ;
- La sensibilisation et l'éducation des PME à l'économie circulaire, en développant un outil d'auto-évaluation, un site web et une campagne de sensibilisation sur trois ans.

Externe

Avec le soutien de la Coopération belge au développement, 2018 a vu la création de *Beyond Chocolate*, une collaboration multipartite qui vise à rendre la production de chocolat plus durable et qui comprend le secteur belge du chocolat et la vente au détail, ainsi que la société civile, les investisseurs, les syndicats et les universités.

SDG 13

Interne

Défense

Le changement climatique entraîne une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles, y compris en Belgique. En juillet 2021, des inondations ont fait 41 victimes. La Défense a joué un rôle important dans les opérations de sauvetage et de nettoyage qui ont suivi ces inondations. Les leçons nécessaires ont été tirées de cette expérience qui, avec l'analyse de l'environnement de sécurité, a incité la Défense à investir massivement dans ses capacités de gestion des catastrophes et des crises dans les années à venir.

Outre le rôle de fournisseur d'aide, la Défense accordera également une attention proportionnelle à l'impact du changement climatique sur sa capacité de déploiement opérationnel (adaptation) et à l'impact de ses propres activités sur le changement climatique (atténuation) dans les années à venir. Cela s'applique également aux nouvelles menaces et aux changements géopolitiques, tels que les migrations, qu'elles soient ou non le résultat de la crise climatique.

Santé publique

En novembre 2021, à Glasgow, lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat (COP26), face aux preuves toujours plus nombreuses de l'impact des changements climatiques sur la santé des populations, un groupe de 50 pays dont fait partie la Belgique s'est engagé à

instaurer des systèmes de santé résilients aux changements climatiques et à faible émission de carbone. Quarante-cinq de ces pays se sont également engagés à transformer leurs systèmes de santé afin qu'ils soient plus durables et à faible émission de carbone.

Le futur 3ème Plan National d'action Environnement-Santé (NEHAP III) en cours de finalisation est l'instrument, des Ministres de la santé et de l'environnement pour aborder conjointement ces nombreux défis et répondre à l'ensemble de ces engagements.

Pour ce faire, nous avons décidé mes collègues et moi-même, de focaliser plusieurs actions du Plan NEHAP III sur cette priorité qu'est la résilience, l'adaptation et la lutte des systèmes de santé face au dérèglement climatique via notamment

- la poursuite des travaux menés par les groupe de travail « Forte chaleur & pics d'ozone » et ceux relatif aux maladies vectorielles (système de surveillance moustiques exotiques et tiques)
- via de nouveaux projets d'adaptation du système de santé face aux changements climatiques et de réduction des émissions de CO2 du secteur de la santé définis et identifiés au sein de deux nouveau groupes de travail du NEHAP.

Comme nous disposons de peu d'informations des impacts et des vulnérabilités du système de soins de santé au niveau national, le SPF Santé publique a lancé une première étude prospective sur les impacts (actuels et futurs) des changements climatiques sur les système de soins de santé en Belgique.

Initiative conjointe de l'environnement et de la santé dans une perspective OWOH, cette étude est la première d'un processus visant à identifier les mesures que nous pourrions prendre pour tendre vers un système de soins de santé résilient. Les résultats vont alimenter le travail des groupes de travail du prochain NEHAP.

Par ailleurs, au niveau International, la Belgique s'implique de manière active dans les travaux de the Alliance for Transformative Action on Climate and Health mis en place par l'OMS pour travailler de manière coordonnée et collaborative avec l'ensemble des pays signataires.

Cadre Gouvernance Climat - Un cadre de gouvernance a été mis en place pour assurer la mise en œuvre et l'évaluation de la politique climatique fédérale 2021-2030. Grâce à ce cadre, l'ensemble du gouvernement et des départements concernés est mobilisé pour mener une politique climatique ambitieuse et réaliser pleinement les engagements de l'Etat fédéral. Le premier cycle annuel d'évaluation des « feuilles de route » des ministres concernés a été mené à son terme, avec la publication du premier rapport de synthèse sur le suivi de la mise en œuvre des politiques climatiques fédérales 2021-2030, qui a montré que les politiques et mesures fédérales sont sur les rails et délivrent des résultats, même si certains retards ou obstacles à la mise en œuvre ont pu être constatés. Ces feuilles de route constituent le cœur de l'action du gouvernement en matière de politique climatique, et le socle sur lequel développer de nouvelles initiatives.

MY 2050 - Bien qu'à tous les niveaux de pouvoir nous progressions en matière de mise en œuvre de mesures, il s'avère toujours aussi indispensable de continuer à développer une assise sociétale autour de la transition climatique dans notre pays.

Les scénarios de neutralité climatique à l'horizon 2050 qui ont été présentés au gouvernement et débattus au parlement il y a un peu plus d'un an constituent un socle sur la base duquel une

série de développements ont été entrepris et seront poursuivis en 2023. Il s'agit non seulement d'analyses socio-économiques, mais aussi de sensibilisation avec une mise à jour importante de l'outil « My2050 » et du programme des « coachs climat » pour stimuler la réflexion sur la neutralité climatique, notamment dans l'enseignement secondaire.

Finances

Dans le contexte plus large de la finance durable et en ligne avec les efforts croissants au niveau de l'UE pour réorienter la finance vers la transition en faveur d'une économie durable, la Belgique a reçu le soutien de la Commission européenne pour une étude de cadrage visant à informer le développement d'une stratégie belge de finance durable. Le travail du consultant visant à fournir les principaux éléments et outils aux autorités fédérales belges pour la mise en place d'une stratégie belge de financement durable est presque terminé.

En ce qui concerne la finance durable et le lien avec les droits de l'homme, la taskforce belge sur la finance durable suit le travail de la Plateforme européenne sur la finance durable concernant les garanties minimales. La plateforme européenne sur la finance durable a publié son rapport en juillet 2022.

Voyez <https://webcast.ec.europa.eu/launch-of-the-reports-of-the-platform-on-sustainable-finance-on-usability-and-data-and-on-minimum-safeguards-20221011>

Le présent rapport donne des conseils sur l'application des garanties minimales en relation avec les articles 3 et 18 du règlement relatif à la taxonomie (TR1). Pour ce faire, il

- a) intègre les garanties minimales dans la réglementation européenne existante,
- b) identifie les sujets de fond relatifs aux standards et normes visés à l'article 18 du règlement relatif à la taxonomie et
- c) présente des conseils sur la conformité avec les garanties minimales. En ce qui concerne les liens entre les Etats membres et la législation de l'UE, le rapport se concentre sur l'actuel règlement relatif à la publication d'informations sur le financement durable (SFDR), la future directive relative à la publication d'informations sur le développement durable (CSRD) et la future directive relative au devoir de vigilance en matière de développement durable (CSDD). Il s'agit des principales réglementations de l'UE liées à cet avis. Les initiatives de l'UE en matière de fiscalité, de corruption et de concurrence loyale sont également prises en compte dans ce contexte.

En analysant les normes visées à l'article 18 de la TR (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, principes directeurs des Nations unies, les huit conventions sur les principes et droits fondamentaux au travail et la charte internationale des droits de l'homme), le rapport identifie quatre thèmes essentiels pour lesquels le respect des garanties minimales devrait être défini. Ces thèmes sont les suivants

- Les droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs
- La corruption
- La fiscalité
- La concurrence loyale

Les conseils sur ces quatre sujets sont alignés sur les normes référencées à l'article 18, ainsi que sur la réglementation européenne à venir, qui s'appuie sur ces mêmes normes.

Les réglementations relatives au devoir de vigilance en matière de droits de l'homme (CSDD) et aux rapports sur le développement durable (CSRD) n'étant pas encore finalisées, il subsiste une certaine incertitude quant à leur mise en œuvre. Dans cette situation, la solution développée dans ce rapport est de a) construire les exigences de conformité des Etats membres sur les normes internationales référencées dans l'article 18 - en particulier sur les six étapes des UNGP / lignes directrices de l'OCDE, b) indiquer les réglementations à venir et les exigences de divulgation qui s'appuient sur ces normes, c) fournir des sources d'information indépendantes sur des aspects particuliers de leur mise en œuvre pour les contrôles de performance externes et d) illustrer la non-conformité potentielle avec les garanties minimales, à l'aide d'exemples. Une fois que la CSDD et la CSRD auront été finalisées et qu'une certaine expérience de la mise en œuvre pratique et des décisions de justice aura été accumulée, ces conseils devront être révisés sur la base de la version finale de la législation et de sa mise en œuvre.

Dans ce contexte, la Belgique suit de près la proposition de la Commission adoptée le 23 février 2022 pour une directive sur le devoir de vigilance en matière de développement durable des entreprises (CSDD). Les discussions sont toujours en cours sous la direction du Ministère de l'Economie.

Justice

Ecocide policy initiative - Un avant-projet de criminalisation de l'écocide est en cours de préparation. Ces dispositions seront intégrées dans le nouveau code pénal. Ce faisant, nous montrons la voie à suivre en tant que pays européen pour punir sévèrement l'infliction de dommages graves à l'environnement, à grande échelle ou permanents. Plus précisément, la criminalisation de l'écocide s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la criminalité environnementale à l'échelle internationale.

Des conseils ont été sollicités pour désigner un magistrat référent pour les crimes spécifiques au droit de l'environnement, ainsi qu'un juge spécialisé en la matière qui pourrait traiter les affaires environnementales portées par le ministère public. Un réseau d'expertise de magistrats de l'environnement se réunit également deux fois par an avec des représentants de la police pour mieux définir les limites de l'application du droit de l'environnement et unifier l'approche. Grâce au cadre juridique, nous voulons ancrer le changement climatique dans la culture et la société, en créant des outils pour lutter contre l'"écocide".

Construction d'une nouvelle prison à Haren - La durabilité et la réduction des consommations énergétiques sont au premier plan des projets de construction de nouvelles prisons dans tout le pays. Par exemple, le refroidissement et le chauffage de la prison de Haren passent par un champ BEO, 140 panneaux solaires sont installés, l'eau de pluie et les eaux grises sont récupérées et traitées. Ces efforts ont été évalués et le village pénitentiaire a obtenu la certification "BREEAM Very Good", ce qui illustre la nature durable de la prison de Haren.

Externe

Le gouvernement belge a décidé d'augmenter d'au moins 70 % le financement climatique international des autorités fédérales au cours de cette législature. Le niveau de ce financement est inédit et constitue surtout une priorité pour respecter l'Accord de Paris. Pour renforcer ces efforts sur le terrain, un deuxième portefeuille thématique a été lancé, axé sur l'environnement et le climat dans la région du Sahel. Enabel et BIO, respectivement l'agence et la banque de développement belges, sont activement engagés dans cet objectif, que ce soit en contribuant

à la Grande Muraille Verte ou en investissant dans les énergies renouvelables à l'échelle mondiale par exemple.

En outre, un Cadre stratégique commun (CSC) thématique axé sur le climat et l'environnement a été conclu avec les partenaires non-gouvernementaux de la coopération au développement belge. Des efforts sont également déployés avec les partenaires multilatéraux. La Belgique contribue à trois des plus importants fonds multilatéraux pour le climat : le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour les pays les moins avancés. L'expérience sur le terrain dans nos pays partenaires (y compris le Mozambique) montre que des défis majeurs subsistent en termes (1) de collecte de données (données financières liées aux pertes et dommages) et (2) de renforcement des gouvernements locaux pour accéder au financement climatique. En tant qu'acteur humanitaire, la Belgique intervient également pour aider les populations touchées par des crises résultant des changements climatiques.

SDG 14

Interne

Mobilité

-Par la Direction générale de la Navigation (DG N) :

Lors de la pandémie de COVID-19, les marins ont beaucoup souffert. Les marins jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'économie mondiale et la DGN a veillé à ce que les marins soient reconnus comme des "travailleurs clés". notamment en leur accordant la priorité en matière de vaccination et en surveillant de près le respect de la convention internationale du travail maritime. Aujourd'hui, la DGN reste attachée au bien-être des marins et a commencé à préparer un événement international sur ce thème, qui accordera également une attention particulière aux femmes dans le secteur maritime. En outre, l'ensemble de la législation de la DGN a été rendue inclusive du point de vue du genre.

Le 1er janvier 2020, des exigences plus strictes concernant la teneur en soufre des combustibles marins sont entrées en vigueur. Les mesures de SOx effectuées en mer du Nord par des avions renifleurs et l'introduction d'amendes administratives ont permis à la DGN de contrôler étroitement le respect de ces normes plus strictes en matière de teneur en soufre. Une autre solution pour pouvoir continuer à utiliser des carburants à haute teneur en soufre tout en respectant les normes plus strictes en matière de soufre consiste à installer ce que l'on appelle un épurateur, dans lequel les gaz d'échappement subissent un lavage. Cependant, ces épurateurs finissent souvent dans la mer, ce qui entraîne une augmentation de la pollution de l'eau. Afin de résoudre ce problème au niveau international, la DGN a commandé en 2020 une étude sur l'impact négatif des eaux de lavage des épurateurs sur l'acidification de l'eau dans le sud de la mer du Nord.

Depuis plusieurs années, la réduction des gaz à effet de serre est au cœur des négociations européennes et internationales. La DGN a collaboré à la quatrième étude de l'Organisation maritime internationale (OMI) sur la cartographie des émissions de CO2 du transport maritime, publiée en 2020. Pour les navires qui pourraient ne pas être régularisés dans un contexte européen ou international, la DGN a commandé en 2021 une étude cartographiant les mesures possibles et leur potentiel de réduction pour les navires de moins de 5.000GT (y compris la

marine marchande, la pêche, la plaisance). En partenariat avec les armateurs belges, la DGN s'est également engagée à réaliser une décarbonisation rapide du secteur en 2022. Pour ce faire, la DGN joue le rôle de pilote dans le contexte de Be4Move et du CCPIE pour les négociations de *European Fit for 55* et dans le contexte de l'OMI pour la révision de la stratégie initiale de l'OMI en matière de gaz à effet de serre. Afin de réaliser cette dernière avec la participation des petits États insulaires en développement, dont beaucoup sont les plus touchés par la crise climatique, la DGN a collaboré à la création d'un fonds international. La Belgique a également participé très activement à la déclaration de la Clyde Bank ces dernières années. La Belgique a donc signé cette déclaration, faisant ainsi de la DGN un membre de la coalition internationale visant à démontrer que la décarbonisation du secteur maritime est bel et bien possible. Un premier projet auquel la DGN participe est la mise en place de corridors maritimes verts, c'est-à-dire de routes maritimes entre deux ou plusieurs ports, sur lesquelles sont utilisés des navires sans émissions.

Dans le cadre de la modernisation de la navigation, le nouveau Code maritime belge a été publié en 2021. Les travaux sur les arrêtés d'exécution qui en découlent se poursuivront également en 2022.

Pour répondre aux technologies innovantes qui conduiront à terme à l'introduction de la navigation autonome, la DGN a créé un cadre réglementaire pour l'enregistrement des navires sans équipage en 2021.

La DGN s'est également engagée à poursuivre la numérisation. Les certificats des navires marchands seront numérisés d'ici 2021, et les applications en ligne Crewcert et Medicert numériseront les certificats d'aptitude des marins et les certificats médicaux à bord des navires belges.

Externe

La Belgique est l'une des forces motrices du *Blue Leaders Initiative*, qui réunit les pays dans un appel à une action urgente pour protéger les océans de la crise climatique, de la surpêche, de la pollution et d'autres menaces. Les *Blue Leaders* se sont engagés à faire de la protection d'au moins 30 % de l'océan mondial un nouvel objectif international et à obtenir un accord rapide sur un nouveau traité sur la haute mer prévoyant la création de zones marines bien protégées.

SDG 15

Interne

Défense

La Défense possède plus de 19 000 hectares de zones naturelles de valeur reconnues dans le réseau NATURA 2000. Ces domaines situés en Flandre et en Wallonie sont gérés avec des partenaires tels que l'Agentschap Natuur en Bos (ANB) et le Département de la Nature et des Forêts (DNF).

Depuis 2018, ces terrains uniques sont le point de mire non seulement des humains, mais aussi des loups. Ce n'est pas un hasard si le premier couple de loups s'est installé dans une région où les domaines militaires de Leopoldsburg et Hechtel sont situés. À l'avenir, nous continuerons à nous efforcer de maintenir la valeur unique de nos terrains d'entraînement en coopération avec les services régionaux compétents.

Santé publique

Plan d'action national sur les voies prioritaires d'introduction et de propagation non intentionnelles d'espèces exotiques envahissantes de la liste de l'Union en Belgique

Les invasions biologiques sont un problème mondial qui commence à être de plus en plus reconnu comme prioritaire.

Il y a de plus en plus d'espèces exotiques envahissantes (EEE) jugées préoccupantes pour la biodiversité au niveau de l'Union européenne et pour lesquelles des actions doivent être prises par les Etats membres. 41 espèces de plantes et 47 espèces d'animaux sont à ce jour interdites officiellement. L'ensemble des ministres de l'Environnement veulent assurer le cofinancement du développement des codes de conduites prévus dans le Plan d'action national EEE. Au niveau fédéral, le service d'inspection environnementale sera renforcé pour faire face aux obligations fédérales en lien avec le contrôle de leur importation.

Le Plan d'action national sur les voies prioritaires d'introduction et de propagation non intentionnelles d'espèces exotiques envahissantes de la liste de l'Union en Belgique

Le plan d'action national relatif aux espèces exotiques envahissantes (EEE) est requis par l'Union européenne et a été adopté par les ministres de l'Environnement le 23 juin 2022. Il prévoit des actions pour prévenir l'introduction et la propagation non-intentionnelles de 53 EEE jugées prioritaires. Il est axé sur trois thématiques:

- la détention par des particuliers/ des institutions publiques,
- les activités récréatives et professionnelles dans les milieux d'eau douce,
- le transport de matériel d'habitat (sol), de substrats de pépinières et de machines.

Les actions comprennent des mesures pour :

- sensibiliser le grand public,
- encadrer le suivi des EEE dans le commerce,
- adapter le cadre réglementaire,
- détecter les contaminants EEE dans les plantes en pot,
- accroître la connaissance des risques auprès des secteurs professionnels concernés (animaleries et secteur horticole) via, notamment, l'élaboration de codes de conduite qui seront co-financés par le fédéral et les régions.

Le plan devra être adapté régulièrement en fonction des nouvelles listes d'EEE qui seront adoptées au niveau européen.

La 15ème Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (COP15), vise à adopter un nouveau cadre mondial pour la biodiversité. Les ministres fédéraux et régionaux belges compétents veulent s'engager dès à présent pour apporter de façon concrète une réponse positive à la perte globale de biodiversité, en reconnaissant et en encourageant les efforts existants et en facilitant ceux à venir.

Ainsi, une "Belgian Biodiversity Alliance" a été fondée afin de mettre en évidence les initiatives existantes et les engagements futurs, individuels ou collectifs, menés par des acteurs belges.

Ceci se fera sur base de 10 objectifs répartis sur deux axes :- renforcer le réseau bleu-vert, écologique, dans, autour et entre les villes ; - promouvoir une production et consommation durable et respectueuse de la biodiversité.

Construite autour d'un partenariat public-privé inclusif, l'Alliance fournit une plateforme à tous les acteurs privés et publics en Belgique qui souhaitent participer et a vocation à

favoriser l'intégration de la biodiversité dans nos activités quotidiennes afin de maximiser leur impact positif et limiter leur impact négatif sur tout le territoire et à l'étranger.

Biodiversityscape - L'accord du gouvernement prévoit que l'État fédéral donnera l'exemple en matière de biodiversité dans la gestion des domaines fédéraux aux mains de la Régie des Bâtiments, d'INFRABEL, de la SNCB et de la Défense. La Régie des Bâtiments est une des 5 entreprises pionnières de la stratégie #BeBiodiversity. Différents échanges ont déjà eu lieu entre dirigeants et équipes techniques des deux organisations. L'objectif principal est d'intégrer progressivement et de façon systématique les considérations en matière de biodiversité dans les travaux en matière de rénovation, d'entretien et de nouvelles constructions. Une concertation pour ce qui concerne les voies de communication gérées par INFRABEL a été entamée. L'accord de gouvernement prévoit la conclusion de nouveaux contrats de gestion pour Infrabel pour une durée de dix ans, ce qui permettrait de développer une gestion plus respectueuse de la biodiversité. Le rôle du SPF est d'assurer le co-pilotage de l'initiative avec la Régie des Bâtiments, INFRABEL, la SNCB et la Défense.

Externe

La Belgique participe activement aux processus européens et internationaux visant à enrayer la désertification, la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Ce faisant, la Belgique reconnaît également l'importance de la gestion durable des forêts et contribue donc à l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), entre autres. Nous sommes également actifs dans la protection des écosystèmes et de la biodiversité en finançant des fonds multilatéraux tels que le Fonds vert pour le climat (GCF) et le Fonds pour l'environnement mondial (GEF), ainsi que des organisations partenaires telles que le Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP).

SDG 16

Interne

Défense

Au cours de la période de cet ENV, notre environnement de sécurité était en constante évolution, devenant plus complexe, plus incertain et moins prévisible. Pour y répondre de manière adéquate, le redressement s'est fait après une période d'économies. Cela s'est traduit en 2022 par la publication du plan STAR (Security & Service - Technology - Ambition - Resilience) par la ministre de la Défense. Associé à la loi de programmation militaire révisée, ce plan donnera à la Défense les capacités adéquates à long terme pour répondre aux défis d'aujourd'hui, tant au niveau international que national.

Chancellerie

Pour cet SDG, on peut notamment relever :

- la mise en œuvre (actuellement) partielle des recommandations du rapport d'évaluation de la Belgique dans le cadre du 5ème cycle d'évaluation du GRECO (Groupe d'Etats du Conseil de l'Europe contre la corruption) portant sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au sein des hautes fonctions de l'exécutif des gouvernements centraux (Compétence Chancellerie, BOSA, FIA, Chambre des représentants...).

- La volonté d'organiser une campagne sur les SDG (action PFDD – pas encore réalisée) et de publier des informations sur les SDG sur le portail belgium.be (action PADD 2022). Ces actions entrent également dans le champ d'application du SDG 12.8 .
- le partage chaque année par la Direction générale Communication externe des points phares en rapport avec la communication dans le rapport d'activités du Médiateur fédéral lors d'une réunion du COMMnetKern. Les parties prenantes, membres de ce réseau, ont ainsi leur attention systématiquement attirée sur des bonnes pratiques et des points d'attention en matière d'efficacité des institutions pour leurs activités de communication et d'information.

Santé publique

Health Data Authority - La poursuite de l'élaboration d'une politique intégrée en matière de données relatives à la santé et de données sur les soins de santé, fondée sur un modèle de gouvernance largement soutenu, devrait permettre non seulement de mieux contribuer à l'élaboration des politiques et à la fourniture de soins de santé de qualité, mais aussi de soutenir la recherche scientifique, le développement de médicaments et de dispositifs médicaux, les fondements des essais cliniques, l'application de soins personnalisés, l'utilisation optimale des ressources et l'évaluation des résultats obtenus. L'objectif devrait être d'impliquer dans cette évolution toutes les parties prenantes actives dans le domaine des soins de santé. Tout ceci devrait être basé sur les principes FAIR. Cela signifie que les données doivent être trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables. Dans le cadre de la stratégie des données des 5 institutions fédérales (INAMI, SPF Santé publique, AFMPS, Sciensano, KCE), un programme commun de consolidation des données fondamentales a été lancé afin que les organisations puissent travailler d'une manière encore plus axée sur les données et mettre à disposition les services, les outils, la gouvernance, les processus et les informations dont elles ont besoin pour remplir leurs missions.

Le centre d'expertise Do No Significant Harm (DNSH) – se met en place pour soutenir les responsables de mesures du Plan de relance et d'investissement (PRI) dans le respect de ce principe européen qui implique de ne pas causer de préjudice important à 6 objectifs environnementaux. Ce principe s'applique à toutes les mesures du PRI, couvrant notamment le Plan national pour la reprise et la résilience (PRR, financé par les subsides européens) et le Plan fédéral de redémarrage et de transition. Ce centre prendra son rythme de croisière en 2023 afin de contribuer à l'amélioration de la politique d'investissement fédérale. La Belgique ambitionne par ailleurs de participer en 2023 à un projet européen de type « Technical Support Instrument » ciblé sur l'intégration des dimensions environnementales dans les finances publiques : implémenter le principe DNSH dans les programmes de financements publics.

Gouvernance de crise - Les initiatives visant à tirer les leçons de la crise se poursuivront afin de mieux préparer notre pays aux crises futures :

- Intégration d'un chapitre sur la pandémie dans les plans d'urgence des hôpitaux, afin que les hôpitaux puissent également intégrer de manière opérationnelle la préparation à la pandémie dans leurs plans d'urgence.
- Définition claire de la notion de "soins intensifs" ;
- Organisation d'un exercice stratégique à grande échelle sur la gestion des crises ;
- Développement structurel du service de gestion de crise au sein du SPF Santé publique sur la base d'une structure en réseau qui constitue la base d'un service pouvant être déployé de manière flexible et fonctionnant de manière optimale ;



- Le remaniement du Plan de préparation générique (PPG), qui sera un plan fournissant un cadre holistique pour la gestion des crises sanitaires, qu'elles se soient déjà produites ou, plus vraisemblablement, qu'elles soient encore totalement inconnues ou même insoupçonnées ;
- La constitution durable et rentable d'un stock stratégique de ressources ;
- Renforcement et ancrage de l'équipe de l'Autorité de santé publique - Saniport au sein du SPF Santé publique en assurant un accord de coopération définitif avec les Länder et en renforçant la présence des inspecteurs dans les ports existants (ports aériens et maritimes) et en l'étendant dans de nouveaux ports (aéroports et gares ferroviaires) ;
- Participation au développement du partenariat Pandemic preparedness dans le cadre du Programme de recherche européen Horizon Europe avec comme objectif principal de construire un espace européen consolidé de la recherche et de l'innovation afin d'améliorer la capacité de l'UE à prévoir les menaces sanitaires émergentes et à y répondre, en coordonnant mieux le financement de la recherche et de l'innovation aux niveaux européen, national (et régional).

Finances

1. La loi du 9 décembre 2019 modifiant la loi générale sur les douanes et accises du 18 juillet 1977 (MB du 18 décembre 2019) et le code de la taxe sur la valeur ajoutée transposant la directive (UE) 2017/1371 a transposé la directive (UE) 2017/1371 – Directive P.I.F. en ce qui concerne les ressources propres traditionnelles (T.O.R.) et les compétences de l'Administration générale des douanes et accises.

Les amendements entrés en vigueur lors de la transposition visaient à introduire, dans les articles de la loi générale qui ne le prévoyaient pas encore, un élément intentionnel, la sanction de la tentative, une peine maximale prévoyant l'emprisonnement, ou une peine maximale d'au moins quatre ans d'emprisonnement en cas de préjudice considérable aux intérêts financiers de l'Union.

Ces modifications étaient déjà couvertes par le régime actuel d'exercice de l'action publique en matière de douanes, demeuré inchangé.

2. Arrêté royal du 29 août 2021 modifiant l'arrêté royal du 26 janvier 2014 relatif aux mesures de contrôle des mouvements transfrontaliers d'argent liquide (Journal officiel du 3 septembre 2021).

Le présent arrêté royal modifie l'arrêté royal du 26 janvier 2014 relatif aux mesures de contrôle des mouvements transfrontaliers d'argent liquide conformément aux dispositions du règlement (UE) 2018/1672 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif aux contrôles de l'argent liquide entrant ou sortant de l'Union et abrogeant le règlement (CE) n° 1889/2005, applicable depuis le 3 juin 2021.

2.1. Formalités à accomplir pour l'argent liquide entrant ou sortant de l'UE via la Belgique.

Une obligation de déclaration s'applique lors de l'entrée ou de la sortie de l'UE d'argent liquide à partir d'une valeur de 10 000 € (article 3 du règlement (UE) 2018/1672). La déclaration doit être présentée à la douane au premier lieu d'entrée dans l'UE ou au dernier lieu de sortie de l'UE.

Pour les espèces non accompagnées à partir d'une valeur de 10 000 € envoyées par colis (postal), fret (conteneur) et expédition par messagerie, la douane peut demander un formulaire

de notification à la suite d'une inspection. Le formulaire de notification doit être renvoyé à la douane complété dans un délai de 30 jours par l'expéditeur, le destinataire ou le représentant des espèces (article 4 du règlement (UE) 2018/1672).

Depuis le 3 juin 2021, de nouveaux formulaires de déclaration et de notification sont applicables pour les mouvements transfrontaliers d'argent liquide avec les pays tiers. Ces formulaires sont définis dans le règlement d'exécution (UE) 2021/776 et sont uniformes dans tous les États membres de l'UE.

2.2 Formalités à remplir pour l'argent liquide entrant en Belgique en provenance ou à destination d'un autre Etat membre de l'UE

Lors de l'entrée en Belgique en provenance ou à destination d'un autre Etat membre de l'UE, les liquidités accompagnées et non accompagnées à partir d'une valeur de 10.000 € doivent être déclarées à la demande de la douane (article 4 de l'arrêté royal du 26 janvier 2014).

Conformément aux nouvelles dispositions, les douanes peuvent également agir sur des montants inférieurs à 10 000 euros s'il existe des indices que l'argent liquide (accompagné ou non) est lié à une activité criminelle. Ces dispositions s'appliquent tant aux mouvements transfrontaliers entre la Belgique et les pays tiers qu'aux mouvements transfrontaliers entre la Belgique et les États membres de l'UE (article 8 de l'arrêté royal du 26 janvier 2014). Les douanes enregistreront les informations dans ce cas et prendront possession de l'argent liquide.

Par activités criminelles, on entend toute forme de participation à la commission d'une infraction liée aux activités mentionnées à l'article 4, premier alinéa, 23° de la loi anti-blanchiment.

Justice

Justice en jeu est un atelier de sensibilisation au fonctionnement de la justice destiné à des groupes de 6 à 24 élèves de la troisième année de l'enseignement secondaire (professionnel, technique et général). Il s'agit d'un programme d'une journée : le matin, les élèves assistent à une audience au Tribunal de première instance. L'après-midi, ils se mettent dans la peau des différents acteurs de la justice sous la forme d'un jeu de rôle (l'atelier comprend des activités de préparation et de traitement). Cet atelier se déroule dans différents palais de justice en Belgique.

Externe

Dans le contexte du développement transitoire et de la gouvernance, la DGD se concentre sur la lutte contre les causes profondes de la fragilité, le renforcement de la résilience des populations dans les contextes fragiles et le renforcement des aspects de la gouvernance conformément à l'ODD 16+. D'une part, les projets sont réalisés dans des pays à contexte fragile tels que le Burundi, la RDC, le Niger, le Tchad, le Burkina Faso, le Mali et le Mozambique, avec des objectifs liés à l'ODD 16 (justice transitionnelle, lutte contre la corruption, bonne gouvernance, construction d'une société inclusive, droits des femmes et de la jeunesse).

Pour une gestion transparente et responsable des ressources, un soutien est apporté à la mise en œuvre des normes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), y compris un soutien aux projets en RDC et au Niger, et par le biais d'un fonds fiduciaire du Groupe de la Banque mondiale, également au secteur de l'exploitation minière artisanale et à

petite échelle (ASM) dans le Sahel et à des projets plus larges dans le secteur des ressources. Une attention particulière est accordée au rôle de la société civile.

La Belgique considère qu'une société civile critique joue un rôle crucial dans le renforcement de ces éléments dans la société, c'est pourquoi la Belgique a lancé des appels à projet de renforcer les droits de l'homme et la démocratie dans quatre pays partenaires où les défis dans ce domaine sont particulièrement grands. Les droits de l'homme et la voix de la société civile auront également leur place dans les programmes bilatéraux, notamment avec la Palestine, l'Ouganda et la RDC. Un nouveau cycle de programmes quinquennaux (2022-2026) pour les partenaires de la coopération non-gouvernemental ont été approuvés : un quart du budget de la solidarité internationale passera par des partenaires de la société civile (voir ODD 17). En outre, la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a été renforcée, en augmentant le financement mais aussi en soutenant des bureaux nationaux spécifiques.

Justice

Participation à des projets de Twinning de l'UE - Création d'un consortium d'institutions pour répondre à un appel d'offres précis d'une institution extra-européenne. Transmettre l'acquis communautaire à d'autres pays, dans le cas de projets justice, pour avoir une justice plus efficiente et juste.

Participation à des missions de gestion civiles de crises pour l'Union européenne - Promouvoir, recruter, former et accompagner des experts du département pour permettre leur participation dans des missions de gestion civile de crises de l'Union européenne. Coordonner également ces missions au niveau du département.

Participation aux projets de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe - Coordonner la participation du Département aux travaux de cette commission ; amélioration de l'efficacité et du fonctionnement de la justice dans les Etats membres, et le développement de la mise en œuvre des instruments élaborés par le Conseil de l'Europe.

SDG 17

Sécurité sociale

Renforcement de la coopération et coordination pour la promotion de la protection sociale universelle .

1. Mise à disposition d'expertise

Un obstacle majeur au développement de la protection sociale est le manque d'expertise technique, tant dans les pays partenaires qu'au sein des agences de développement. Afin de lever cet obstacle, le centre de services partagés BELINCOSOC a été créé au sein du SPF Sécurité sociale. Grâce à cette infrastructure, il est possible de faire appel à des experts belges pour des projets à court terme.

Une approche similaire a été développée au travers du projet européen Socieux+, (EU Expertise on social protection, labour and employment). Il s'agit d'un dispositif d'assistance technique mis en place à la demande de la Commission européenne. Depuis 2016, le SPF sécurité social est un partenaire de SOCIEUX+, par le biais de BELINCOSOC. SOCIEUX+ aide les pays partenaires à développer, gérer et contrôler un système de protection sociale et une politique de l'emploi efficaces, inclusifs et durables. Il apporte son soutien dans tous les domaines de

la protection sociale et de la politique de l'emploi. SOCIEUX+ mobilise des experts européens du secteur public pour des missions de courte durée.

2. Renforcement de la coopération et de la coordination pour une protection sociale universelle

Le SPF Sécurité sociale tend à poursuivre ses efforts pour promouvoir les normes de l'OIT en matière de protection sociale afin de parvenir progressivement à une couverture universelle de la population et des risques sociaux par des prestations adéquates. Par le passé, la Belgique a également joué un rôle clé dans l'inscription de la protection sociale à l'ordre du jour international. Le Social Protection Inter-Agency Cooperation Board (SPIAC-B) pour la protection sociale et le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle d'ici 2030 (USP2030) ont été créés sous les auspices de la Banque mondiale et de l'OIT afin d'améliorer la coordination au niveau mondial et l'intégration de la protection sociale dans les stratégies (de développement) existantes et d'éviter ainsi les positions et actions contradictoires des institutions internationales et des pays donateurs dans le domaine du développement de la protection sociale. La Belgique est membre fondateur dans les deux cas.

Au niveau belge, un « Dialogue belge pour la protection sociale universelle » a été initié en 2018. Il réunit différents acteurs de la protection sociale, dont le SPF Affaires étrangères - DG Coopération au développement, le SPF Emploi, le SPF Sécurité sociale, des ONG, des syndicats, des mutualités, ENABEL, BIO, etc

Justice

La criminalité organisée nécessite une approche internationale et transfrontalière. Où que ce soit dans le monde, nous n'accepterons pas les refuges où se cachent les criminels de la drogue recherchés ou condamnés. C'est pourquoi le traité d'extradition a été conclu avec les Émirats arabes unis, une base d'opérations populaire pour les criminels de la drogue.

Notre pays fait partie de la Coalition pour la lutte contre la criminalité organisée, aux côtés des Pays-Bas, de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie. Le 7 octobre 2022, les six pays ont approuvé le plan d'action commun à Amsterdam. Les lignes de force sont la sécurité des installations portuaires, l'échange d'informations, la confiscation des avoirs criminels à l'étranger et l'union des forces. Nous continuons également à développer la coopération déjà bonne avec les Pays-Bas et nous soutenons pleinement les projets d'analyse EMPACT d'Europol. En matière de sécurité et d'échange d'informations, les Pays-Bas et la Belgique veulent rester un terrain d'expérimentation pour l'Europe. Le Traité Benelux de coopération policière 2018 entrera donc en vigueur en 2023.

Externe

Les pays partenaires sont parmi les premiers partenaires de la Belgique pour atteindre les ODD. En 2021, la préparation de nouveaux portefeuilles de coopération gouvernementale a commencé avec la Tanzanie, le Mozambique, l'Ouganda, le Bénin, la Guinée, le Maroc, le Niger, le Burkina Faso, la Palestine et la RDC. En 2021, deux portefeuilles thématiques ont été approuvés autour du climat au Sahel et de la protection sociale en Afrique centrale. Cette même année, 26 Cadres stratégiques communs géographiques et 4 thématiques ont été conclus avec les partenaires non-gouvernementaux de la coopération au développement belge.

Au niveau multilatéral, la Belgique a fait le choix, depuis 2009, de favoriser les financements non-affectés. Ainsi, quinze organisations internationales partenaires reçoivent plus d'un tiers



de l'aide multilatérale au développement belge via sa politique de coopération au développement. L'Union européenne est un autre partenaire important : plus d'un quart de l'APD de la Belgique va à l'UE, et la Belgique s'inscrit pleinement dans les initiatives « Team Europe » qui rassemblent les interventions des États membres et de la Commission européenne afin d'obtenir un plus grand impact. Par ailleurs, ces trois dernières années (2020-2022), notre pays a investi en moyenne plus de 200 millions d'euros par an dans le Groupe de la Banque mondiale et d'autres banques régionales de développement telles que la Banque africaine de développement.

Outils de mise en œuvre

Ce chapitre donne un aperçu des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des ODD avec un accent particulier sur la coopération au développement. La première partie présente l'évolution de l'aide des acteurs belges du développement au cours des dernières années. Les données statistiques précisent les contributions des différents acteurs, ainsi que la destination de ces financements. Une deuxième partie se concentre sur les données qualitatives, les bonnes pratiques et les études relatives aux ressources de mise en œuvre en Belgique.

Évolution des dépenses belges de coopération au développement (APD)

Entre 2017 et 2021, les dépenses belges pour la coopération au développement (Aide Publique au Développement) ont augmenté en termes absolus, passant de 1,94 milliard d'euros à 2,21 milliards d'euros. Par rapport au revenu national brut de la Belgique, le pourcentage de l'APD a fluctué entre 0,41 % et 0,48 % au cours de cette période. Bien que relativement stable, ce taux demeure encore loin de l'objectif officiel de 0,7 % d'APD/RNB.

La note de politique générale annuelle Solidarité internationale du gouvernement belge présente les grandes lignes de la politique fédérale en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Une annexe à cette note énumère les cibles des ODD auxquelles le gouvernement fédéral entend contribuer par ces choix politiques, afin d'assurer la cohérence avec l'Agenda 2030.

Décomposer ces chiffres pour 2021 (année de référence) nous permet de constater qu'environ la moitié de l'aide publique au développement totale (56 %) est gérée par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) du gouvernement fédéral. Une partie de ce budget (11 %) est consacrée à la coopération gouvernementale avec les 14 pays partenaires, principalement mise en œuvre par l'agence Enabel. Afin d'accroître son impact sur le terrain pour réaliser l'Agenda 2030, Enabel propose son expertise, favorise l'interaction entre tous les acteurs et développe les meilleurs partenariats possible. L'agence conduit également divers programmes pour des tiers.

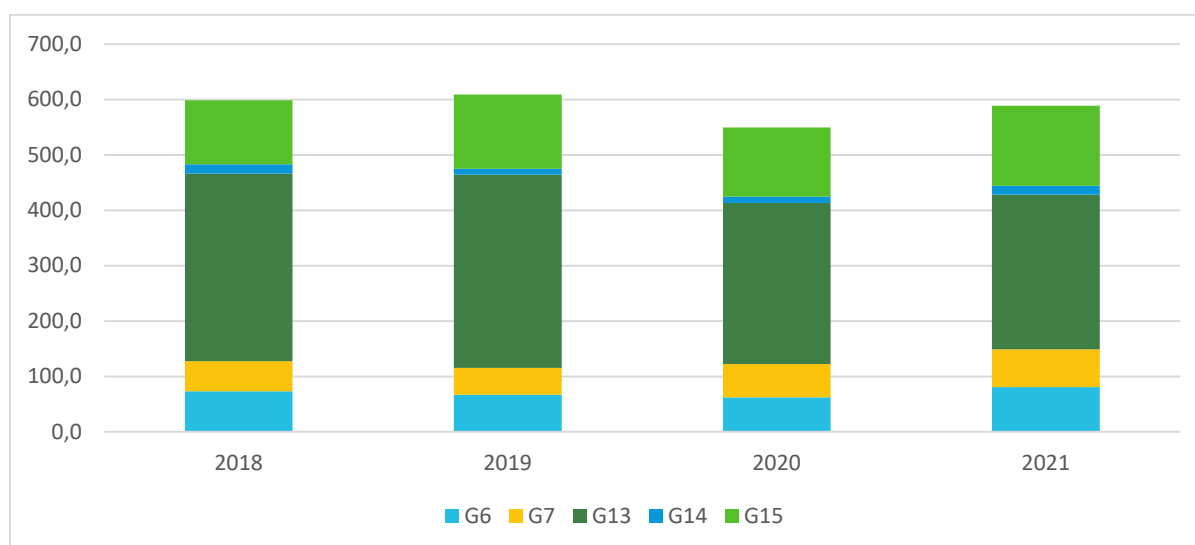


Figure 1 : Orientation écologique de l'APD belge¹

Une autre partie du budget (11 %) gérée par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) sert à financer les programmes des acteurs non gouvernementaux belges (ONG et acteurs institutionnels tels que les acteurs de la coopération interuniversitaire), ceux-ci étant majoritairement alignés sur les ODD.

La diversité de ces acteurs permet à la coopération belge de tirer parti de leur complémentarité et de leur capacité à agir dans des contextes aussi divers que complexes. Les organisations accréditées élaborent un cadre stratégique commun (CSC) pour chaque pays ou thème transnational. De tels cadres servent de référence pour le développement des programmes des organisations, y compris l'identification et la mise en œuvre des synergies et des complémentarités entre eux.

Une part importante du budget (18 %) est consacrée au financement d'un certain nombre d'organisations internationales. La coopération belge avec les organisations et organes des Nations unies se fait principalement par le biais d'une contribution volontaire et pluriannuelle aux moyens généraux d'un nombre limité d'organisations multilatérales partenaires reconnues (« core funding »), dont les objectifs correspondent aux priorités belges et aux ODD. La Belgique contribue également aux ressources générales de la Banque mondiale et des banques de développement (sous-)régionales. En tant qu'institution de financement du développement, la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) est l'acteur privilégié des investissements dans le secteur privé des pays d'intervention. Elle gère un portefeuille de 1,1 milliard d'euros d'investissements dans 52 pays d'intervention.

En 2021, la Direction Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) a également dépensé 186,14 millions d'euros pour des programmes humanitaires, 95,31 millions d'euros pour la politique climatique, 51,81 millions d'euros pour l'entrepreneuriat local et le commerce équitable, et des montants plus modestes pour la défense des intérêts et la conduite d'évaluations. D'autres départements du SPF Affaires étrangères ont par ailleurs alloué 87,43 millions d'euros à la coopération au développement, notamment pour la prévention des conflits. Au total, le SPF Affaires étrangères a fourni environ 1,31 milliard d'euros en 2021, soit 60 % des dépenses belges pour la coopération au développement.

¹ Disclaimer : le reporting sur l'APD par SDG n'est pas automatiquement inclus dans le système comptable belge de l'APD, bien que des efforts aient été faits ces dernières années. Lorsque des informations manquent, chaque ODD est lié au domaine d'intervention du projet pour le financement direct ou au domaine d'activité du partenaire exécutant pour le financement indirect.

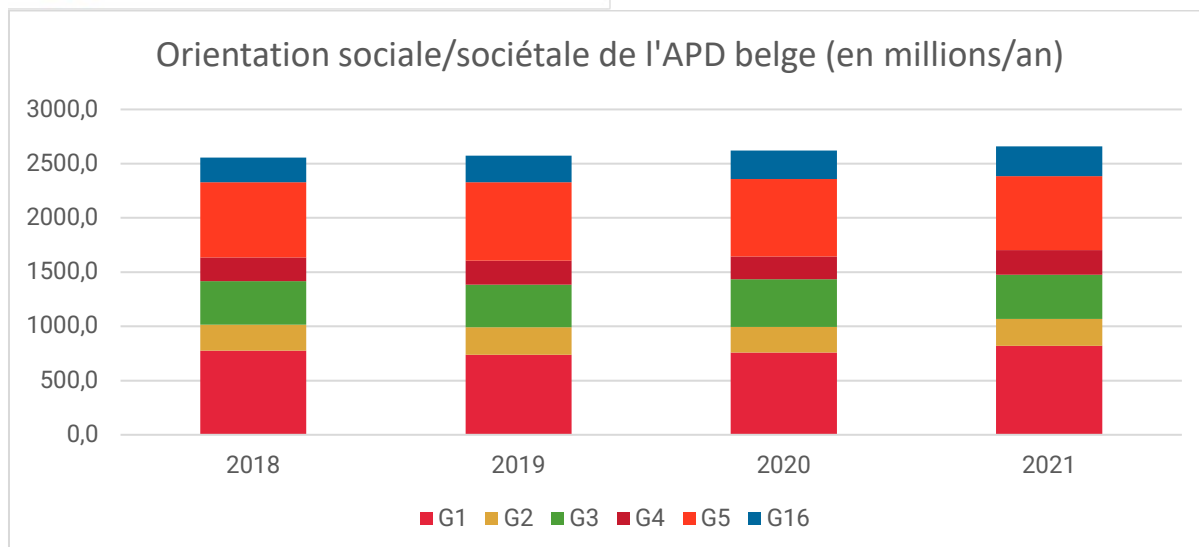


Figure 2 : Orientation sociale/sociétale de l'APD belge

881,74 millions d'euros est sous le contrôle des régions et d'autres services publics fédéraux, tels que le SPF Finances. Ce chiffre comprend également la contribution belge aux dépenses de coopération au développement de la Commission européenne : 477 millions d'euros (pour la même année). L'accueil des demandeurs d'asile par l'agence fédérale Fedasil n'est que partiellement couvert par l'aide publique au développement.

En 2019, la Commission pour l'aide au Développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a passé en revue la coopération belge². Le rapport félicite la Belgique pour son engagement international en faveur des pays les moins avancés (PMA) et des pays en situation fragile ou en conflit. Il souligne également l'engagement de la Belgique en faveur de l'égalité des sexes, principalement dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs. Le rapport note en outre que la Belgique, fervent partisan du multilatéralisme, s'engage activement dans la réforme de l'ONU afin de renforcer la légitimité, la représentativité et l'efficacité de cette dernière.

Le rapport invite également la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) à élaborer des stratégies nationales claires, à préciser l'ordre des priorités thématiques dans le cadre de ces stratégies, et enfin à développer davantage l'expertise thématique au sein de la DGD. Il attire par ailleurs l'attention sur l'engagement international de consacrer 0,7 % du RNB à l'aide au développement et sur la nécessité d'une feuille de route pragmatique pour atteindre cet objectif.

² OECD, Development Co-operation Peer Reviews: Belgium 2020 <https://read.oecd.org/10.1787/026f1aad-en?format=pdf>

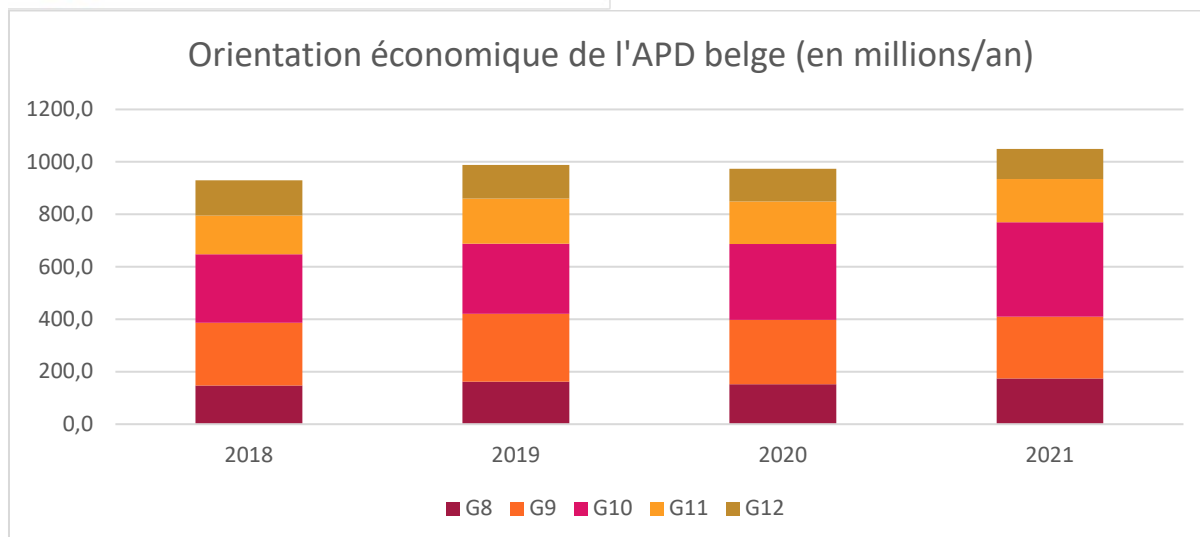


Figure 3 : Orientation économique de l'APD belge

Les dépenses pour la coopération au développement ne peuvent toutefois pas réduire à elles seules les inégalités ou améliorer le respect des droits de l'homme dans le monde. La diplomatie, le commerce, l'agriculture, la migration, l'environnement ou la sécurité sont autant de domaines qui ont un impact majeur sur le développement. Il est essentiel pour la coopération belge fédérale d'assurer une plus grande cohérence entre les différentes politiques fédérales belges, afin qu'elles contribuent également aux ODD. C'est aussi la raison pour laquelle les autorités fédérales ont développé ces dernières années des partenariats avec le secteur privé et le monde universitaire.

Le gouvernement, qui soutient la transparence sur les contributions aux ODD (et aux biens communs mondiaux) par les différents acteurs, est favorable à un élargissement de la comptabilité statistique en faveur du développement par le biais du TOSSD (Total Official Support for Sustainable Development), afin d'inclure d'autres sources de financement du développement durable, notamment les financements non traditionnels de donateurs, les investissements du secteur privé et la coopération Sud-Sud.

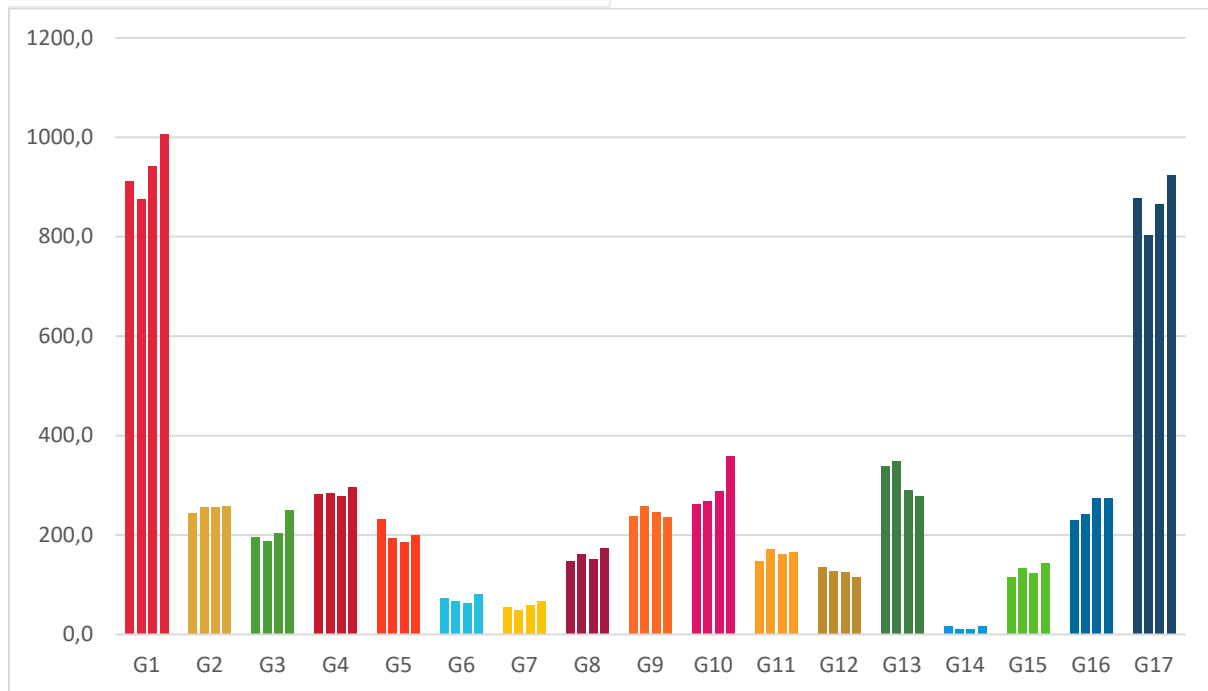


Figure 4 : répartition de l'APD belge par SDG pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Bonnes pratiques

- Obligations linéaires (Green OLO)

L'État belge fédéral a procédé à une première émission d'OLO verte à 15 ans en euros en février 2018 (OLO86). Entre-temps, l'Agence de la dette a préparé une mise à jour de ce cadre pour qu'il soit plus conforme aux pratiques actuelles du marché. Depuis juillet 2022, toutes les émissions futures d'OLO vertes, aussi bien OLO86 que les futures OLO vertes, seront menées dans ce nouveau cadre.

- Euronext

Les obligations ESG doivent répondre à des normes reconnues, telles que les principes de l'ICMA, et faire l'objet d'une vérification externe. Les obligations vertes constituent toujours la part la plus importante des produits durables, bien que leur part en termes de montants émis soit en baisse. Les émissions d'obligations vertes ont dépassé les 2 milliards USD en 2022.

- La Banque nationale de la Belgique

Depuis 2004, la Banque nationale de la Belgique investit une partie de ses propres réserves de change dans des obligations d'entreprises libellées en dollars. Pour la stratégie ISR, ils ont d'abord appliqué la méthodologie du screening négatif, selon laquelle la Banque nationale n'investit pas dans les entreprises qui ne prennent pas en compte la durabilité et la responsabilité sociale de leurs activités.

Quelques années plus tard, ils sont également passés au screening positif, en vertu duquel la Banque nationale ne prend en considération que les obligations des entreprises qui obtiennent un score suffisamment élevé sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

(ESG), ou leur engagement en faveur de l'environnement, de la société et de la bonne gouvernance. Cette note est attribuée par une agence de notation externe spécialisée.

Pour renforcer le caractère durable de ses propres portefeuilles et alors que le nombre d'émetteurs ne cesse de croître, la Banque nationale de la Belgique a décidé en 2019 d'augmenter la part des actifs durables dans ceux-ci.

La Banque nationale est également membre du Network for Greening the Financial System. Il s'agit d'une collaboration volontaire entre plus de 50 banques centrales et régulateurs qui aide à gérer les risques climatiques et environnementaux pour la stabilité financière et à rendre le système financier plus vert.

- **FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers)**

Directive sur les informations non financières (directive NFI)

Au cours de la période écoulée, la FSMA a réalisé deux études qualitatives sur le reporting non financier des grandes entreprises cotées en Belgique (exercices 2017-19).. Les points d'attention principaux sont les suivants :

- Premièrement, (i) la description des risques, (ii) les liens entre ces risques et les politiques appliquées, (iii) les procédures de devoir de vigilance et leurs résultats, ainsi que (iv) les KPI utilisés font défaut, en tout ou en partie.
- Deuxièmement, il reste matière à amélioration au niveau de la fourniture d'informations pertinentes et suffisamment spécifiques sur les questions environnementales, changement climatique inclus. Ceci vaut en particulier pour la description des principaux risques environnementaux. Il convient que les sociétés s'attachent davantage (i) d'une part, à leur propre impact sur l'environnement et sur le changement climatique et (ii) d'autre part, à l'impact de ces thématiques sur leurs activités.
- Troisièmement, près de 10 % des sociétés ne se basent pas sur un référentiel européen ou international reconnu afin d'établir leur déclaration NFI.
- Quatrièmement, il s'agit que des progrès soient réalisés afin de garantir l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des processus de collecte, de traitement et de déclaration des données non financières.

Des pas importants ont été faits dans la bonne direction, sur le plan tant du contenu que de la forme. L'étude révèle, entre autres, les améliorations importantes suivantes.

- Premièrement, la majorité des déclarations NFI comprennent une description de la politique suivie par rapport à chacun des thèmes requis.
- Deuxièmement, un plus grand nombre de sociétés ont inclus de façon suffisamment spécifique des informations relatives aux questions non financières. L'information non financière est dans de nombreux cas suffisamment complète et centrée sur les points essentiels pour les émetteurs. Ceci résulte notamment du fait que de nombreux émetteurs ont procédé à une analyse de matérialité.
- Troisièmement, les sociétés se fixent, plus qu'auparavant, des objectifs chiffrés. Elles fournissent des KPI spécifiques à leurs activités et en lien avec ces objectifs.

- Quatrièmement, les sociétés élaborent en grande majorité un code de conduite ou code éthique interne. Pour ce faire, elles mettent en place les procédures de devoir de vigilance nécessaires. Par ailleurs, de plus en plus de sociétés établissent un code de conduite pour leurs fournisseurs. Elles prennent en outre de plus en plus fréquemment des mesures afin de vérifier si leur code est respecté.
- Cinquièmement, un nombre croissant de sociétés se basent sur un référentiel européen ou international reconnu pour établir leur déclaration NFI. Les référentiels les plus utilisés sont les SDG et les GRI Standards. De nombreuses sociétés combinent ces deux référentiels.
- Sixièmement, même si la manière dont les déclarations NFI sont structurées mérite d'être encore affinée, leur présentation et leur qualité se sont améliorées au cours des deux dernières années.

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Entre autres choses, le SFDR impose une information précontractuelle aux investisseurs finaux sur les objectifs de l'ISR et sur la promotion des caractéristiques sociales et/ou environnementales. Cela permet de classer les fonds en fonction des informations qu'ils publient sur la durabilité :

- des fonds qui ont un objectif d'investissement durable ;
- des fonds promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ;
- D'autres fonds ne sont pas conformes à l'article 8 ou 9 de la SFDR. Ils n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne promeuvent pas de caractéristiques sociales et/ou environnementales.

Ces statistiques sont mises à jour trimestriellement et donnent un aperçu des organismes publics de placement collectif belges, les fonds de placement les plus courants.